

RÉDACTION

32, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)  
Téléphone 13 et 9  
Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté  
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :  
4 mois 8 mois 1 an  
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—  
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—  
On peut s'abonner dans les bureaux de poste

Compte de chèques postaux 112 54

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
Rue de Romont, 7  
FRIBOURG  
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :  
Canton de Fribourg 8 ct. 1/2 Le millimètre  
Suisse . . . . . 10 » de hauteur  
Etranger . . . . . 12 » sur une  
Réclame . . . . . 25 » colonne  
Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.  
Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.

## Nouvelles du jour

**La menace d'une journée rouge.  
Un publiciste anglais sur l'Inde.  
Autour d'une disparition de documents.**

Mercredi, 25 février, sera-t-il, suivant le désir de la Troisième Internationale, une « journée rouge », au cours de laquelle, tout naturellement, il y aura du sang versé, une journée d'émeutes, préface au « grand soir » depuis si longtemps prédit ?

Les chefs communistes font vraiment tout ce qu'ils peuvent pour qu'il en soit ainsi. Le parti bolchéviste français, notamment, a montré ces jours-ci un réveil indéniable et qui n'est pas marqué que par les articles incendiaires de l'Humanité, mais, bien encore, par des grèves et des troubles, qui se sont produits dans quelques centres industriels du Nord et surtout dans certains ports : Le Havre, Brest et La Rochelle.

Il s'agit, paraît-il, de lutter, mercredi, pour la journée de sept heures, contre les réductions et pour les augmentations de salaires, pour le relèvement de l'indemnité de chômage, contre la répression réactionnaire, la guerre et le fascisme. Tout simplement !

Assurément les conséquences déjà nombreuses d'un chômage qu'il s'agirait de combattre autrement que par des paroles et la crainte d'une baisse des salaires viennent fortement en aide à la propagande de Moscou. Il semble, cependant, que la journée d'après-demain, mercredi, doive être, en général, un échec pour l'émeute, ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il faille négliger de prendre les mesures habituelles.

Dans une publication anglaise, *The Spectator*, sir Francis Younghusband a traité, dans un intéressant et curieux article, de l'avenir de l'Inde.

Pendant plus d'un siècle, a fait d'abord remarquer cet écrivain, l'Angleterre a infusé à l'Inde l'idée de la liberté et du gouvernement autonome ; et ce n'étaient pas seulement des rêveurs et des idéalistes qui proclamaient cette idée, mais aussi des hommes qui avaient de l'Inde une grande expérience pratique.

Les tendances officielles furent orientées dans le même sens. L'India Act de 1833 déclarait qu'aucun natif de l'Inde ne pouvait être empêché par sa race, sa couleur ou sa religion d'avoir accès aux charges publiques. La reine Victoria, dans sa Proclamation de 1858, exprimait sa volonté que tous ses sujets hindous, sans distinction de race ou de religion, fussent librement et impartialement appelés aux fonctions qu'ils pouvaient assumer. En 1861, il fut décidé que six à douze Hindous seraient adjoints au Conseil du gouverneur général. En 1892 et en 1909, le nombre de ces conseillers fut encore augmenté et leurs pouvoirs furent étendus. Enfin, en 1917, une déclaration historique attestait que le but de la politique britannique aux Indes était d'amener ce pays, comme partie intégrante de l'Empire, à un gouvernement responsable. « Tout ce qui s'est passé depuis, a écrit sir Younghusband, n'est que le lent transfert du fardeau des responsabilités des épaules du Parlement britannique à celles du Parlement hindou, qui cherche à s'adapter à ses nouvelles charges. »

Ce sont les intérêts commerciaux, et non pas le désir de la possession territoriale, qui ont conduit les Anglais dans l'Inde. Bien que la protection de leur commerce ait obligé les Anglais à établir leur domination sur ce pays, cependant, l'idée d'amener l'Inde à se gouverner elle-même s'est constamment développée.

Une Inde forte, prospère et favorablement disposée à l'égard de la Grande-Bretagne, tel est l'intérêt anglais. Aujourd'hui, les Hindous veulent que l'avenir de leur pays leur soit confié. C'est là un sentiment qui n'est pas l'apanage d'une élite mais qui régit dans toutes les classes de la société et qui, en dépit des divisions et des disputes, se manifeste chez tous les Hindous quelle que soit leur caste ou leur religion.

Il est du devoir des Anglais, a continué sir Younghusband, de contribuer à la réalisation de cet idéal en aidant les habitants de l'Inde à triompher de leurs dissensions.

Espérons que, en fait de civilisation hindoue, ce ne sera pas le communisme intégral

qui, au lendemain du départ éventuel des Anglais, s'installerait dans l'Inde, avec son cortège de misère et de crimes.

M. de Noblet, secrétaire d'ambassade français, qui fut accusé, il y a deux ans, d'avoir divulgué le texte d'un accord naval franco-britannique, et qui n'a pas pu, jusqu'ici, obtenir justice, vient d'adresser à M. Louis Marin, président de la commission d'enquête parlementaire, une lettre dont voici le résumé :

M. de Noblet rappelle d'abord que les divulgations, qui, en octobre 1928, provoquèrent l'échec de l'accord naval en question, furent commises dans des circonstances troublantes et qui faisaient croire à l'intervention de certains hauts fonctionnaires du ministère français des affaires étrangères.

Pour calmer l'émotion qui se fit jour, en France, quand on connut quelques détails de l'affaire, on expulsa le correspondant de Paris des journaux américains propriété de M. Hearst, lequel est connu comme étant un ardent francophile.

Mais, auparavant, le directeur de la police judiciaire, M. André Benoist, qu'on devait retrouver dans l'affaire du tailleur Almazian, accusé d'un crime dont il était innocent, et qu'on a retrouvé, plus récemment encore, dans l'affaire Oustric, M. Benoist, donc, fut contraint de signer une déclaration qui, contrairement aux données de l'enquête, rejetait sur le service de presse du ministère auquel appartenait M. Noblet la responsabilité de la disparition des documents, alors que, en réalité, une circulaire et le pacte naval avaient été remis volontairement à M. Hearst.

En même temps, on faisait revenir de la campagne M. de Noblet, qui était, à ce moment, en vacances. Il fut gardé à vue à la police judiciaire pendant dix-sept heures, durant lesquelles on essaya, par tous les moyens, de lui faire avouer que la circulaire utilisée par M. Hearst avait été emportée de son bureau.

Ce fut en vain. M. Léger, un fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, tenta sans plus de succès de faire accepter par M. de Noblet la thèse d'un deuxième exemplaire du traité qui aurait été envoyé au service de presse et qui y aurait été volé. En désespoir de cause, M. Briand exigea qu'on poursuivît M. de Noblet sous l'inculpation d'espionnage.

Mais un non-lieu intervint bientôt en faveur de ce fonctionnaire, qui demanda, à son tour, qu'on ouvrit une enquête sur l'ensemble de ces faits. Il lui fut répondu par une citation en conseil de discipline « pour atteinte à la discipline », à quoi M. de Noblet riposta par une plainte en dénonciation calomnieuse et arrestation arbitraire. Un juge fut nommé. M. Léger fut inculpé. L'enquête se heurta bientôt au ministre des affaires étrangères, qui revendiqua la responsabilité pleine et entière de tout ce qui avait été fait par son entourage. M. de Noblet porta alors plainte contre le ministre qui prenait cette responsabilité. Mais cette plainte resta sans suite.

Tous ces faits sont aujourd'hui portés par le fonctionnaire injustement accusé devant la commission d'enquête. M. de Noblet demande à celle-ci de « faire la lumière sur les actes de corruption et de trafic d'influence qui ont ruiné l'accord franco-anglais aussi bien que sur les interventions politiques qui ont permis de forger de toutes pièces une accusation d'espionnage et qui, depuis lors, ont sans cesse aidé et protégé les coupables. »

Que va faire la commission ? Trouvera-t-elle, au cours de ses prochains travaux, au ministère des affaires étrangères, ou on dit qu'il travaille, le personnage mystérieusement désigné, dans les écritures de la maison Oustric, par les lettres « G. P. Aff. E. », comme elle a trouvé, sous les lettres « B. P. J. », M. Benoist, ex-directeur de la police judiciaire ? Si, oui, il se pourrait que, par de curieuses conjonctions, l'affaire Noblet fût ainsi, finalement, reliée à l'affaire Oustric.

Fixerait-elle les responsabilités de cette

troublante affaire que la commission d'enquête parlementaire prouverait, une fois de plus, son utilité.

### La réparation d'une erreur de politique agraire

Berlin, 20 février.

Le gouvernement du Reich vient d'adopter un projet de secours aux agriculteurs des provinces de Prusse orientale, de Silésie, de Poméranie et d'une partie de celle de Brandebourg.

Ces régions ont toujours été cultivées sous la forme de la grande propriété. Jusqu'en 1880 environ, de nombreuses familles de paysans étaient fixées sur ces terres. Chacune possédait une maison d'habitation et une parcelle de terre. Les maîtres et les familles paysannes vivaient en étroit contact. Les services étaient payés en produits des domaines. Il régnait une sorte de communauté d'intérêts et un esprit de collaboration. Une population vigoureuse se constituait ainsi : elle était une inépuisable réserve dans laquelle les rois de Prusse recrutèrent les soldats et les fonctionnaires grâce auxquels ils purent continuellement augmenter leur puissance. Citons deux exemples illustres d'hommes sortis de ce milieu, dont ils ont gardé la physionomie caractéristique : Bismarck, qui aimait à montrer qu'il savait se servir d'une faux, et le vieil Hindenburg, dont la simplicité de mœurs est proverbiale.

C'est de ces provinces ainsi organisées qu'est issu cet esprit prussien, caractérisé par le goût d'une activité bien ordonnée, la fidélité au chef et un sens profond du devoir.

La Prusse était donc un Etat paysan et militaire, lorsque l'industrie commença à se développer en Europe. Quelle politique allait-elle adopter en face de la révolution industrielle ? Sacrifierait-elle son agriculture, à l'exemple de l'Angleterre, pour lier son sort à l'industrie ? Ou resterait-elle, comme la France, une nation agricole qui ne donne droit d'asile à l'industrie qu'avec une prudente réserve ? On résolut de favoriser l'essor industriel du pays, mais d'assurer le développement parallèle de l'agriculture, qui avait été jusqu'alors un si sûr soutien de l'Etat.

Durant la période d'équipement industriel de 1880 à 1910, la moitié de la population fit son sort à celui de l'usine ; malgré cela, on réussit à doubler la production agricole. Dans le monde entier, on citait en exemple le rendement à l'hectare de ces régions. Cette production considérable cachait cependant des vices de construction. Au lieu de faire de la machine un moyen qui aurait augmenté la force de production des familles de travailleurs établies sur les domaines, on lui attribua le rôle principal. Ainsi, la main-d'œuvre en grande quantité ne devenait plus nécessaire qu'au printemps et en automne. Les populations du pays, habituées à une existence régulière, ne purent se plier à la vie incertaine de l'ouvrier de saison, qu'on recruta en Pologne.

Lorsque la mévente des produits agricoles se fit sentir, le grand propriétaire, dont l'entreprise nécessitait beaucoup de capitaux, eut recours aux banques, dont les taux sont supérieurs au taux de rendement des exploitations agricoles. Les nombreuses familles de travailleurs agricoles qui, autrefois, faisaient des sacrifices dans les mauvaises années, car elles se sentaient liées au sort de la grande entreprise, n'existaient presque plus. La foule anonyme des ouvriers saisonniers assistait à la débâcle sans avoir intérêt à la conjurer. Les propriétaires s'endettaient toujours davantage et n'étaient pas en état de renouveler le matériel d'exploitation.

Dès les premiers symptômes de la crise, tout l'édifice s'effondra, alors que, dans les autres régions de l'Allemagne, le petit paysan résistait tant bien que mal aux difficultés.

Voilà pourquoi cette partie de la Prusse réclame des mesures de sauvetage spéciales et urgentes d'un Etat dont elle a été jusqu'ici le principal soutien. Le seul remède de nature à procurer un soulagement immédiat consiste à prêter des capitaux à des taux de faveur à ces entreprises ; c'est là le projet du gouvernement. Toutefois, des conditions normales d'exploitation ne seront rétablies que lorsqu'on aura assuré une existence convenable aux petits paysans.

Cette transformation sociale par le rétablissement de la petite propriété a déjà été amorcée. Elle sera poursuivie, mais elle ne s'opérera qu'avec lenteur, car son succès dépend de la création de groupes économiques modernes qui permettent à l'agriculteur de faire face à ses besoins, d'organiser la production et de vendre ses produits. Elle exige de grands capitaux pour l'achat de terres et de matériel d'exploitation, la création de voies de communication.

La Prusse paye aujourd'hui chèrement la faute commise, qui a consisté à ne juger l'appareil de production qu'à la quantité des choses produites, sans se rendre compte que l'élément essentiel de cette production, l'homme, n'y avait plus une place suffisamment solide.

D' A. M.

### Les conférences de carême de Notre-Dame de Paris

Paris, 22 février.

On avait fait courir le bruit, dans quelques petits journaux, friands de fausses nouvelles, que le R. Père Pinard de la Boullaye ne reparaitrait pas, cette année, dans la chaire de Notre-Dame de Paris. Inutile de dire que ce « polin » ne reposait sur aucun fondement et l'événement l'a bien prouvé puisque l'éminent prédicateur a commencé, devant son immense auditoire, toujours fidèle, la troisième série de ses conférences.

Il ne paraît pas, d'ailleurs, qu'il doive les terminer de sitôt, puisqu'il a annoncé qu'il n'aborderait qu'en 1932 l'exposé et l'examen des preuves de la divinité de Jésus-Christ. Les conférences de 1931 vont former la suite de celles de 1930, au cours desquelles furent étudiés le témoignage de Jésus sur lui-même et le fait de sa Résurrection. Pour achever de mettre en lumière sa « messianité », c'est à « considérer la double auréole de thaumaturge et de prophète qui nimba son front » que le R. Père va maintenant s'appliquer. Aux miracles de Jésus, il consacra ses trois premières conférences ; à ses prophéties, les trois dernières. Puis, viendra la retraite pascale, où il parlera de « Marie, chef-d'œuvre de Dieu », en vue de s'associer, par là, à la célébration du XV<sup>me</sup> centenaire du concile d'Ephèse, (431), qui vengea la foi des premiers âges en proclamant la Très Sainte Vierge, Mère de Dieu.

Mais on ne saurait décrire les miracles même de Jésus sans se demander, au préalable, si le miracle est possible et s'il est des signes qui permettent de le reconnaître comme authentique et profane.

Du « discernement du miracle », il sera question dimanche prochain. C'est à faire la preuve, d'abord qu'il est possible, ensuite qu'il est moralement nécessaire à soutenir la simple croyance en Dieu que le R. Père Pinard de la Boullaye vient de s'employer, et cette première conférence, d'allure austère, de dialectique vigoureuse, fut une magnifique leçon de saine philosophie.

C'est en raison de la toute-puissance du Créateur que le miracle est possible. « Il peut opérer directement ce qu'il effectue habituellement par l'intermédiaire des agents créés. » Mais, cette toute-puissance, ce n'est pas elle que l'on nie. Ce que l'on conteste, c'est que la dignité et la sagesse de Dieu « lui permettent de modifier l'ordre que, une fois pour toutes, il a fixé ». Autrement dit, le miracle serait contraire à plusieurs des perfections divines.

Parler ainsi, c'est oublier que le plan le plus beau pour Dieu ne peut être que le plus utile à ses créatures. Nous l'admirons, dans son ordonnance précise et magnifique, mais, est-ce uniquement pour se révéler grand artiste que Dieu a fait « fourmiller, dans le néant, l'être et la vie » ? Et, pour animer son discours, le R. Père Pinard prêta alors au divin Créateur cette étonnante réponse aux fins de non-recevoir des philosophes qui nient la possibilité du miracle : « La suprême loi, pour un Père, c'est l'utilité de ses enfants. Aucune beauté ne peut le séduire si elle ne rayonne de bonté. Oui, je lancerai des mondes dans les espaces avec une profusion telle que vous n'arriveriez pas à les compter, des mondes dont la dimension, la course harmonieuse et les mystères insondables arracheront des cris d'admiration à ceux qui, peu à peu, les découvriront ; mais, ce que je veux, c'est que des signes manifestes de mon intervention forcent mes fils à dire, lorsqu'ils interrogeront le cours de l'histoire : « Ce n'est pas seulement le plus sublime des physiciens, des mathématiciens et des artistes ; c'est un Père que nous avons dans les cieux. »

Un père, qui se sert du miracle, a continué dans la seconde partie de sa conférence, l'éminent orateur, « pour faciliter et soutenir la simple croyance en un créateur distinct du monde, libre et bon ».

Cet argument en faveur de la nécessité morale du miracle a pu paraître, à quelques-uns, un peu inattendu. Il est, cependant, de très réelle valeur, si l'on veut bien constater que, en fait, le jeu invariable des forces physiques finirait par accréditer, chez nombre de savants, l'opinion que « tout se fait tout seul ». Puisque l'agencement des effets et des causes, dit le R. Père, dans le cours ordinaire de la nature, est précisément ce qui voile, aux yeux de savants si nombreux, l'action de ce Maître Souverain, puisque l'ordre si parfait qu'ils observent leur donne à croire que les choses se font toutes seules, il est manifestement opportun que l'Ordonnateur suprême cherche à prévenir cette fascination, en brisant le déterminisme des lois par des faits irréductibles à leur jeu habituel. Et n'est-ce pas, en définitive, par le miracle, que Dieu, pour beaucoup, s'élève pour le grand nombre, cesse d'être une abstraction ? Il sort, ainsi, de l'impassibilité et du silence, prouvant, par des exemples concrets, qu'il est Père et entend nos supplications.

Une dernière preuve encore de cette nécessité morale du miracle fut développée dans une troisième partie. Il se produit, pour manifester l'origine divine d'une révélation ; il vient à

l'appui de la foi. Or, sa constatation, quand il s'agit, surtout, d'un miracle physique, comme une guérison, n'exige pas, avant la foi, ce changement de conduite auquel la foi doit normalement faire aboutir. Inviter les hommes à apprécier la sagesse d'un enseignement divin avant qu'ils se soient haussés, déjà, au niveau d'intelligence et de vertu auquel cet enseignement doit les faire accéder, n'est-ce pas leur rendre l'adhésion à cette révélation impossible ? Le miracle, en frappant « les moins ouverts aux choses de l'esprit », accrédite les messages de Dieu et c'est l'une de ses raisons d'être. Et voici par quelle formule heureuse a été résumé cet argument : « Exiger l'intelligence des dogmes et des préceptes, avant de réformer la vie par la discipline qu'ils définissent, alors que la seule réforme de la vie peut assainir l'esprit et le cœur, c'est procéder à rebours de l'ordre naturel. »

Dans une bien belle péroraison, le R. Père a fortement souligné le danger mortel que font courir à la société humaine ceux qui veulent « reléguer Dieu dans son paradis » : « Ah ! s'est-il écrié, quel enfer devient alors notre monde !... Regardez, car vous savez l'histoire, celle d'hier et celle d'aujourd'hui. »

Cette allusion aux désordres sociaux qu'engendre l'athéisme a été comprise de tous, et, venant à la suite de la forte argumentation que nous n'avons pu que résumer, elle n'a pu manquer de frapper les esprits.

E. B.

### Assemblée annuelle de l'Œuvre du clergé, à Genève

Hier dimanche, a eu lieu, à Genève, l'assemblée annuelle de l'Œuvre du clergé. Nos lecteurs savent que cette œuvre a pour but de trouver les fonds nécessaires pour l'entretien du clergé catholique. Elle fait le plus grand honneur à nos coreligionnaires, puisqu'elle recueille, chaque année, en ne s'adressant qu'àux fidèles du canton, plus de cent cinquante mille francs.

Les paroisses de la ville ont l'honneur de recevoir, chacune à son tour, les très nombreux catholiques venus pour entendre la lecture du rapport, et pour donner à l'Œuvre une marque de sympathie. Cette année, la réunion devait avoir lieu à Notre-Dame : la maladie du vénérable curé de la grande paroisse genevoise — maladie heureusement en excellente voie de guérison — suggéra aux organisateurs de choisir une autre église, et c'est à Saint-Joseph que la manifestation eut lieu.

Mgr l'Evêque lui-même, comme de coutume, présidait. Ce dut être un vrai réconfort pour lui de voir cette foule compacte dont la piété, le recueillement, la tenue parfaite, offraient un spectacle étonnant. M. le chanoine Tachet, le très aimé vicaire général de Genève, donna lecture du rapport, véritable histoire de l'Eglise catholique dans le canton, pendant l'année 1930. Ce rapport sera publié, puis distribué, non seulement aux membres des diverses paroisses de Genève, mais à MM. les doyens de tout le diocèse.

Avant de descendre de la chaire, M. le Vicaire général adressa en ces termes la parole à Mgr l'Evêque :

« Monseigneur,

« Ainsi qu'en témoigne ce rapport, votre sollicitude pastorale nous suit et s'intéresse à nous dans tous les événements plus ou moins importants de notre vie religieuse. Bon et accueillant à tous, vous allez, quand vous le pouvez, partout où l'on vous appelle, sans hésiter, sans compter avec la fatigue, sans discuter même la nécessité.

« A vos prêtres, à vos diocésains, vous voulez bien reconnaître un droit sur vous, et quand ils l'exercent, vous n'en demandez pas compte ; pasteur vigilant et dévoué, vous vous efforcez de toujours mieux connaître vos brebis, afin de les aimer toujours mieux. Et c'est toujours pour nous donner votre temps, vos forces, vos conseils clairs, vifs et sages, mieux encore, votre cœur ; et c'est aussi pour nous dire, quand il faut, peut-être pas toujours le mot qui plat et qui flatte, mais celui qui éclaire, qui encourage et qui porte. Soyez-en remercié, de toute notre filiale reconnaissance ; soyez assuré, aussi, Monseigneur, de la part de vos prêtres et fidèles de Genève, d'un attachement affectueux qui n'a d'égal que le respect avec lequel ils s'affirment vos fils dociles et dévoués. »

Mgr Besson, en crosse et en mitre, prononça, pour finir, l'allocution suivante, par laquelle chacun comprit combien l'Evêque aime ses prêtres, et combien lui est précieuse leur collaboration.

ALLOCUTION DE MGR BESSON

Mes très chers Frères,

Le rapport que vous entendez chaque année, à pareille date, offre un tableau, plus ou moins complet, de la vie catholique à Genève. Les grandes manifestations religieuses, les faits les plus mémorables, y sont mentionnés. Nous y trouvons la preuve de cette activité généreuse

# ÉTRANGER

## Républicains et fédéralistes espagnols

**Madrid, 23 février.**  
Les démarches faites auprès des chefs républicains prisonniers, pour les engager à poser leur candidature, de manière à donner motif au gouvernement de les mettre en liberté sans attendre un décret d'amnistie des Cortès, ont échoué.

M. Alexandre Lerroux, un des chefs républicains, qui se tient toujours caché, a décidé de renoncer à la direction du parti républicain.

**Barcelone, 23 février.**  
Le colonel Macia, le chef des autonomistes catalans, qui vivait en exil, est rentré hier dimanche, en Espagne.

Le colonel Macia a déclaré au correspondant de l'agence Havas qu'il se proposait d'arriver à la constitution d'une république fédérale espagnole.

**Madrid, 23 février.**  
M. Pastor, directeur de la banque Pastor, de La Corogne, serait nommé gouverneur de la Banque d'Espagne.

## LA CRISE ALLEMANDE

**Berlin, 23 février.**  
Hier dimanche, au Lustgarten, la Ligue républicaine Reichsbanner a fêté le 7<sup>me</sup> anniversaire de sa fondation.

Le président Herring a annoncé que 160.000 membres de la Ligue étaient organisés militairement pour répondre à une attaque éventuelle des troupes d'assaut nationalistes et pour défendre la République contre un coup de force.

**Brunswick, 23 février.**  
A l'occasion d'un cortège nationaliste, des bagarres ont éclaté. Il y a eu des blessés.

**Francfort, 23 février.**  
Au cours d'une manifestation socialiste contre le fascisme, des discours ont été prononcés par M. Lohé, président du Reichstag, M. Renner, ancien chancelier de la Confédération autrichienne, et M. Charles Spinasse, député socialiste français.

**Cologne, 23 février.**  
Au cours d'une marche de propagande organisée par les nationaux-socialistes, des collisions se sont produites avec la police, qui fit usage de ses matraques et procéda à de nombreuses arrestations.

**Wolfenbüttel, 23 février.**  
De graves collisions se sont produites, hier dimanche, entre des communistes et la police. Huit manifestants ont été blessés. Un agent a été malmené.

## UNE ÉLECTION ANGLAISE

**Londres, 22 février.**  
Dans une élection à la Chambre anglaise, à Fareham (Hampshire), sir Thomas Inskip, conservateur, a été élu par 18.749 voix. Le candidat travailliste a obtenu 6312 voix, le libéral 3518. Le siège était déjà occupé par un conservateur.

## La fermentation des colonies britanniques

**Rangoon (Birmanie), 22 février.**  
400 villageois ont attaqué, jeudi, un détachement de 40 policiers.  
25 villageois ont été tués et un sous-officier indigène a été blessé.  
50 villageois ont attaqué un fonctionnaire municipal qu'accompagnait quelques policiers en armes. Trois villageois ont été tués.

## Bagarres politiques à Cuba

**La Havane, 23 février.**  
La police a dû intervenir, dans une assemblée publique, à la suite de harangues enflammées attaquant le chef de l'Etat. Des coups de revolver furent tirés au moment où la police ordonnait aux assistants de se disperser. Une fusillade générale éclata. 17 étudiants ont été arrêtés.  
10 agents et 50 manifestants ont été blessés.

## L'attentat contre le roi d'Albanie

**Vienne, 22 février.**  
Un grand nombre d'émigrants albanais ont été arrêtés.  
Les deux individus arrêtés ont déclaré que c'était pour des motifs politiques qu'ils avaient attenté à la vie du roi Zoghou.  
Le nommé Gjellousi, qui a commis l'attentat contre le roi Zoghou, est né en 1893, à Scutari d'Albanie, et a été officier de gendarmerie. Il résidait à Vienne depuis quelques années.  
Son complice, Acic Cami, était autrefois capitaine en Albanie.

**Vienne, 22 février.**  
Toute la colonie des émigrants albanais sera expulsée d'Autriche, pour n'avoir pas tenu la promesse faite à la police de ne rien entreprendre contre le roi Zoghou.

## ON CRAINT DES TROUBLES EN GRÈCE

**Athènes, 23 février.**  
Le conseil des ministres, envisageant l'éventualité d'une déclaration de grève, a examiné les mesures d'ordre à prendre. Dans le cas où les ouvriers, se solidarisant avec les fonctionnaires publics, proclameraient la grève, le gouvernement mobiliserait quelques classes.

## UNE CANONNADE MALENCREUSE

**Athènes, 22 février.**  
Le garde-côte grec K 24, chargé de la surveillance de la contrebande, a canoné par méprise dans les eaux crétoises un petit navire français qui se rendait au golfe Persique. Il n'y a pas eu de victimes. Les autorités ont ouvert une enquête.

## Le projet de loi sur la circulation

Le projet de loi fédérale sur la circulation des véhicules automobiles et des cycles, élaboré par le Conseil fédéral, a été discuté à Locarno du 16 au 21 février, par la commission du Conseil national.

Comme pour les transports professionnels de lourdes transportant régulièrement ou occasionnellement des personnes, il est exigé, pour la conduite des machines lourdes affectées au transport des marchandises, un permis de conduire spécial qui ne pourra être délivré qu'à des personnes ayant atteint l'âge de 22 ans révolus.

Le retrait d'un permis déplaiera ses effets pour tout le territoire de la Suisse.

La majorité de la commission a décidé que, jusqu'à l'entrée en vigueur d'une loi fédérale sur la matière, le Conseil fédéral réglera non seulement la durée du travail des conducteurs d'entreprises concédées pour le transport de personnes, mais aussi celle des conducteurs occupés en permanence ou d'une façon prédominante au transport des marchandises.

La réglementation du poids total d'une voiture automobile en pleine charge a été changée. En général, le poids total ne devra pas excéder 11 tonnes. Cependant, une limite plus élevée étant nécessaire pour certaines voitures spéciales, le Conseil fédéral aura la faculté de permettre pour ces voitures un poids maximum de 13 tonnes.

Le poids maximum des voitures automobiles à trois essieux sera réglé dans l'ordonnance d'exécution, comme celui des remorques et des trains routiers.

La largeur maximum d'une voiture automobile chargée reste fixée à 2 m. 35. L'autorité pourra autoriser une largeur de 2 m. 40 pour les entreprises de transport de voyageurs.

Dès la chute du jour, tout cycle monté doit être muni d'une lumière et d'un signal lumineux vers l'arrière.

La disposition concernant l'assurance obligatoire a été complétée en ce sens qu'elle pourra être contractée auprès d'une compagnie.

En cas de transport de longs bois ou d'autres objets dépassant le véhicule, les extrémités du chargement doivent être signalées, de jour et de nuit, de façon visible. La loi interdira de placer sur les routes ou en dehors de celles-ci des affiches compromettant la sécurité de la circulation.

## Le sanatorium universitaire international

Les commissions du Conseil des Etats et du Conseil national chargées de rapporter sur la subvention de 500.000 fr. pour le sanatorium universitaire international projeté à Leysin se sont réunies à Montreux.

La commission du Conseil des Etats a voté l'entrée en matière sur le message du Conseil fédéral et a renvoyé à une autre séance la discussion de détail.

La commission du Conseil national se prononcera ultérieurement.

## L'Internationale socialiste

Le comité de l'Internationale socialiste ouvrière a siégé samedi à la Maison du peuple de Zurich, sous la présidence du président permanent, M. Vandervelde.

Le sujet principal des délibérations de la séance de samedi a été les préparatifs du congrès international qui commencera le 25 juillet, à Vienne.

## Les démocrates

L'assemblée des délégués du parti démocratique suisse s'est prononcée en faveur du projet fédéral des assurances.

Elle a adopté la prolongation du mandat fédéral, mais a repoussé le changement du quotient électoral.

## LA STATISTIQUE ÉCONOMIQUE

La commission d'experts instituée en vertu de la convention internationale sur les statistiques économiques a été composée de onze membres. La Suisse y est représentée par M. Lorenz. La commission se réunira probablement le 5 mars à Genève.

## LA SANTÉ PUBLIQUE

### La méningite cérébro-spinale

A Gibraltar, on a découvert, à bord du navire de guerre *Repulse*, un cas suspect, que l'on croit être un cas de méningite cérébro-spinale.

On signale un cas grave de méningite cérébro-spinale à la caserne de Fonwam, à Newcastle (Angleterre).

### Le choléra à Stamboul

Un cas de choléra a été constaté à Stamboul (Constantinople).

## NOUVELLES DIVERSES

Le prince de Galles et son frère sont arrivés à Santiago de Chili.

M. Connevoit, radical-socialiste, a été élu, hier dimanche, sénateur de la Meuse, par 353 voix, contre M. Vincent, socialiste, qui en a eu 261.

M. Charléty, recteur de l'université de Paris, a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en remplacement de M. Brunhes, décédé.

## Les affaires neuchâteloises

### La représentation proportionnelle et l'assainissement de la Banque cantonale. — Le procès Guinand.

Neuchâtel, 22 février.

Comme la *Liberté* l'a annoncé, le Grand Conseil neuchâtelois s'est réuni en session extraordinaire, jeudi et vendredi. Deux affaires importantes figuraient à l'ordre du jour. D'une part, la question de la représentation proportionnelle au Conseil d'Etat, d'autre part, celle de l'assainissement de la Banque cantonale. Toutes deux ont reçu les solutions que nous faisons prévoir. Le Grand Conseil, par toutes les voix bourgeoises, s'est prononcé contre la représentation proportionnelle, encore que, comme le disait fort justement un député radical, M. Henri Berthoud, le meilleur tour que le Grand Conseil eût pu jouer au parti socialiste, c'eût été d'accepter l'initiative. En effet, si l'assemblée s'était prononcée en faveur de cette initiative, la loi eût imposé un certain délai référendaire qui eût rendu la représentation proportionnelle inapplicable lors des prochaines élections au Conseil d'Etat.

Quant au débat sur l'assainissement de la Banque cantonale, on aurait pu croire que le projet de décret proposé par le Conseil d'Etat, d'accord avec la commission et les experts, passerait comme une lettre à la poste. Il n'en fut rien. Il se produisit dans l'assemblée un revirement assez inattendu que d'aucuns taxèrent de coup de théâtre. Le mot est un peu gros. Il n'en reste pas moins que le projet de décret a été discuté plus ardemment qu'on n'eût pu le supposer.

La solution proposée par la majorité consistait à reconstituer — grâce à l'aide de l'Etat qui se portera débiteur d'une somme égale aux pertes de la banque, évaluées à 17 millions, et qui payera sur cette somme un intérêt de 3 % — le capital de dotation de la banque, qui était de 40 millions.

M. Graber, lui, prétendait qu'il était préférable de considérer la somme de 17 millions comme perdue et de réduire à 23 millions, ou éventuellement à 30 millions, le capital de la banque. M. Graber considérait, non sans raison, que la banque n'avait jamais travaillé avec un capital effectif de 40 millions, mais tout au plus avec un capital de 30 millions, et ce capital lui paraissait amplement suffisant pour faire face aux opérations actuelles.

Les partisans du projet de décret et des 40 millions invoquaient comme principal argument qu'il ne convenait pas de nuire au crédit de la banque en réduisant son capital. A quoi M. Graber répondait que le meilleur crédit de la banque était la garantie de l'Etat, qui vaut, disait-il, des millions.

Plusieurs amis politiques de M. Graber ne cachèrent pas leurs sympathies pour le projet gouvernemental.

La majorité de l'assemblée paraissait gagnée à ce projet, lorsqu'un revirement se produisit à la suite d'une intervention fort énergique du député progressiste Tell Perrin.

M. Tell Perrin, à la surprise générale, se déclara partisan de la proposition Graber. Comment, dit-il, la banque a perdu 17 millions et c'est l'Etat qui, prenant la place des mauvais débiteurs, endosse la charge de ces 17 millions et même offre de payer à la banque, pour ces 17 millions, un intérêt de 3 % ! N'est-ce pas profondément illogique ?

Cet argument, assez spécieux, eut pour effet de jeter le doute dans l'esprit de bien des indécis. Si l'on avait, à ce moment-là, passé au vote, il est bien probable que le projet de décret du gouvernement eût été repoussé à une forte majorité et renvoyé à la commission. Mais, vu l'heure avancée, on décida de renvoyer la suite au lendemain matin.

La nuit porte conseil, dit-on. Les députés durent mûrement réfléchir, cette nuit-là. Tous jours est-il que, le lendemain matin, un nouveau revirement s'était opéré. Après quelques discours, qui rappelaient ceux de la veille, il devint évident que le projet gouvernemental allait l'emporter. Le renvoi du projet à la commission fut repoussé par 55 voix contre 28. Enfin, le projet de décret fut adopté par 59 voix, sans opposition.

Lundi matin, vont s'ouvrir devant les assises les débats du procès Guinand, qui seront suivis sans doute avec une vive curiosité par un nombreux public.

Rappelons brièvement l'origine et les diverses phases de cette affaire, qui, depuis plus de deux ans, a défrayé la chronique.

C'est au début de décembre 1928 qu'on apprit avec stupéfaction qu'une plainte avait été déposée par la Société Librairie-Edition, à Berne, accusant l'avocat Charles Guinand, à Neuchâtel, d'escroqueries pour une somme de 200.000 francs environ. Le 7 décembre, Guinand était arrêté, puis, un mois plus tard, envoyé à Berne, à la disposition des autorités bernoises qui instruisaient l'affaire.

A fin janvier 1929, nouvelle plainte, déposée par les héritiers de Louis Pernod, le fils du fabricant d'absinthe, dont Guinand était à la fois l'ami et l'exécuteur testamentaire. Cette plainte portait sur des détournements assez considérables que l'inculpé aurait commis au détriment des héritiers Pernod.

En février 1929, dans une nouvelle plainte, les héritiers Pernod reprochèrent à M. Guinand de s'être approprié un certain nombre d'actions de la Société agricole de Bussigny.

La Chambre d'accusation neuchâteloise, après avoir examiné les deux plaintes, décida de suspendre l'enquête pénale et de renvoyer les plaignants devant les tribunaux civils. A ce moment, Guinand fut remis en liberté. Il en profita pour parlementer avec les héritiers Pernod, auxquels il offrit une certaine somme

et qui acceptèrent de signer une convention, par laquelle ils s'engageaient à retirer leur plainte civile.

Cependant, l'opinion publique, ayant eu vent de l'affaire, s'émut. Le Parquet neuchâtelois résolut alors de poursuivre d'office l'affaire au pénal. En décembre 1929, pour la deuxième fois, Guinand fut arrêté. Une enquête fut ouverte par le procureur extraordinaire nommé à cet effet, M. Jean Krebs, avocat, à Neuchâtel. Plus tard, Guinand fut remis en liberté pour raison de santé. Il a été arrêté pour la troisième fois à la fin du mois passé.

La cour d'assises se réunira donc lundi matin, sous la présidence de M. Claude Du Pasquier, pour juger, avec l'assistance du jury, cette retentissante affaire. M. Guinand n'aura à répondre devant les magistrats neuchâtelois que de l'affaire des héritiers Pernod. L'affaire de Librairie-Edition sera jugée ultérieurement par les tribunaux bernois. Il ne s'agit donc ici que d'un lever de rideau.

M. Guinand est prévenu d'abus de confiance pour une somme de 485.000 francs environ. La prescription de l'action pénale a été admise pour le surplus des sommes mentionnées dans l'information, soit pour quelque 250.000 francs.

On se souvient que, récemment, les héritiers Pernod voulurent renier la convention qu'ils avaient signée avec M. Guinand et se constituer partie civile. La Chambre d'accusation n'admit pas la nouvelle plainte.

M. Guinand sera défendu par M. Löwer, de La Chaux-de-Fonds, tandis que M. Krebs, procureur général extraordinaire, soutiendra l'accusation.

M. Guinand fera, dit-on, figurer parmi ses témoins quelques-uns des magistrats les plus en vue de la Suisse.

## Le personnel fédéral et les assurances

On nous écrit :

Les délégués romands de la Fédération chrétienne du personnel des Entreprises de transports et de la Fédération chrétienne nationale du personnel des postes, télégraphes, téléphones et douanes se sont réunis hier dimanche, à Lausanne.

Après diverses exposés sur le problème des assurances sociales et après une intéressante discussion, ils se sont déclarés nettement partisans du principe des assurances sociales pour toutes les professions. L'assurance doit être considérée comme étant due par la profession à laquelle tous les membres apportent leur effort. Ces assurances seront organisées dans le cadre professionnel.

Le personnel fédéral bénéficiant déjà des assurances, l'assemblée s'est prononcée à l'unanimité contre l'incorporation du personnel fédéral dans le projet d'assurance. Il en est de même du personnel des voies secondaires, pour autant qu'il soit déjà garanti par une caisse de retraite ou d'invalidité.

## Politique tessinoise

Le peuple tessinois s'est prononcé, hier dimanche, sur les trois initiatives tendant à faire supporter par l'Etat tous les frais d'assistance publique et les frais pour les écoles primaires.

Voici les résultats de la votation : l'initiative pour l'assistance publique a été acceptée par 7726 voix contre 7080, le contre-projet du Grand Conseil a été refusé par 7487 non contre 6869 oui ; l'initiative pour l'école primaire a été refusée par 8070 non contre 6354 oui ; le contre-projet a été accepté par 9266 oui contre 6102 non ; l'initiative relative au financement a été acceptée par 8279 oui contre 6381 non.

## Les radicaux neuchâtelois

Hier après midi, dimanche, l'assemblée cantonale du parti radical neuchâtelois, groupant 300 délégués à Corcelles, a décidé d'approuver les révisions constitutionnelles fédérales qui seront soumises au peuple les 14 et 15 mars prochain. Elle a décidé de s'opposer à l'initiative socialiste cantonale demandant l'introduction de la représentation proportionnelle pour la nomination du Conseil d'Etat.

## Les socialistes thurgoviens

Le congrès du parti socialiste thurgovien a décidé à l'unanimité de rejeter le projet de prolongation du mandat du Conseil national, et celui de la réduction du nombre des membres du Conseil national.

## A Berne

On sait que la statue de Boubenberg, à Berne, sera délogée, par suite de la transformation de la gare.

On annonce que la fontaine de l'Ogre, sur la place de la Grenette, va être déplacée aussi parce qu'elle gêne la circulation.

Pour combattre les désordres gastriques, le stomacalique par excellence est

**Elchina**

Flacon en verre original  
Fr. 3.75; doubles fr. 6.25,  
dans les pharmacies.

dont vous êtes légitimement fiers et dont votre évêque est heureux de pouvoir se réjouir avec vous. Vous vous joindrez sans doute aussi, mes très chers Frères, à votre évêque, pour remercier M. le Vicaire général, des pages réconfortantes qu'il vient de nous lire, et de l'esprit si profondément sacerdotal et surnaturel dont il a su les animer.

Ayant la joie de vous adresser la parole à mon tour, je me contenterai, puisque cette réunion est, d'abord, l'assemblée annuelle de l'Œuvre du clergé, de vous dire ma reconnaissance émue pour l'admirable dévouement dont vous ne cessez d'entourer vos prêtres. Malgré les difficultés économiques de l'heure présente, vous savez vous imposer les sacrifices nécessaires, et l'Œuvre du clergé, cette fois encore, peut équilibrer son budget. C'est du fond du cœur que je vous en remercie, persuadé que le divin Maître, dont le Sacerdoce éternel est la source de notre sacerdoce, vous dit, en ce jour : « Tout ce que vous avez fait au moindre des miens, c'est à moi que vous l'avez fait. »

Les liens qui unissent l'évêque à ses prêtres sont, du reste, si forts, et j'ajoute : si doux, que l'évêque aussi regarde comme fait à lui-même ce qu'on fait à son clergé. Le prêtre contracte avec l'évêque, des mains duquel il a reçu l'unction sacerdotale, une sorte de parenté spirituelle que rien n'efface et dont le souvenir, toujours présent, le touche davantage à certaines heures plus graves, par exemple, quand il renouvelle, à la fin d'une retraite, sa promesse d'obéissance. A ce titre, dans un sens très précis, l'évêque est le père de ses prêtres, et son autorité sauvegarde l'unité de la famille sacerdotale et diocésaine. Suivant le mot de saint Jérôme, « S'il n'y avait pas un évêque à la tête d'un diocèse, il pourrait y avoir autant de schismes que de prêtres. »

C'est par l'évêque, par ses ordres et ses conseils, que l'unité est maintenue. Voilà pourquoi Notre Saint-Père le Pape rappelle si souvent que l'action catholique doit s'exercer, avant tout, dans le cadre de la hiérarchie, en pleine conformité d'esprit et de sentiments avec l'épiscopat. Détail intéressant, quand il parle de la sorte, le Pape rejoint, à travers plus de dix-huit siècles, saint Ignace d'Antioche, disciple de l'apôtre Jean, qui écrivait aux chrétiens de Philadelphie : « Tous ceux qui ont l'esprit de Dieu et du Christ sont avec leur évêque. » Cette union très étroite lie à tel point l'évêque et les bons prêtres, les confond tellement en une seule âme et en un seul cœur, que l'évêque, en vous remerciant aujourd'hui, mes très chers Frères, au nom de son clergé, vous adresse, pour ainsi dire, des remerciements personnels.

Et maintenant, nous allons terminer cette consolante manifestation en recevant la bénédiction de Dieu Lui-même, réellement présent, quoique invisible, sur l'autel. Je le prierai de bénir les prêtres de Genève qui, toujours en parfait accord avec les directions du Souverain Pontife, dont la parole de l'évêque s'efforce d'être un fidèle écho, travaillent, par l'établissement de la paix du Christ, à l'extension du règne du Christ. Je le prierai de bénir aussi tous mes chers diocésains de Genève, dont le dévouement à nos œuvres est si digne d'éloges, et, puisque le Sauveur envoie ses apôtres — et donc, ses successeurs — comme son Père l'envoya lui-même — je me fais une joie de vous bénir de sa part et en son nom.

## Parti conservateur suisse

Le comité central du parti conservateur populaire suisse s'est réuni, samedi, à Lucerne, sous la présidence de M. Perrier, conseiller national.

M. Walther, de Lucerne, a fait un rapport sur les projets en votation le 15 mars prochain, concernant la modification apportée au mode d'élection du Conseil national et la prolongation du mandat. Après une discussion nourrie, le comité central a décidé, par 19 voix contre 1 et quelques abstentions, suivant la proposition du comité directeur, de recommander aux membres du parti d'accepter le projet de réduction des membres du Conseil national.

Par 29 voix contre 4, il a été décidé de recommander également d'approuver la prolongation de mandat. La minorité de quatre voix proposait de laisser la liberté de vote.

Le comité central a ensuite entendu M. Baumberger, conseiller national, qui l'a mis au courant de l'état actuel du projet sur les assurances.

## L'interdiction du « Piloni »

Au Grand Conseil de Genève, samedi, M. Nicole, socialiste, a interpellé sur l'interdiction du *Piloni*, qu'il désapprouve au nom de la liberté de la presse.

(On est obligé de dire, pour l'intelligence du débat, que le *Piloni* avait représenté la ville de Genève comme un lieu de rendez-vous à la fenêtre duquel une personne appelait un passant figuré par M. Briand. Le tout avec cette légende : « On racole... pour le désarmement. »)

M. Turrettini, vice-président du Conseil d'Etat, a déclaré que le gouvernement unanime approuvait la mesure du chef du Département de justice et police, ajoutant qu'il n'était pas question de porter atteinte à la liberté de la presse, mais que la République de Genève devait être respectée.

M. Martin, chef du Département de justice et police, a revendiqué la responsabilité de l'interdiction du *Piloni*.

## UN FRÈRE DE L'« ADULA »

Une certaine société Pallatina, de Milan, édite un nouveau périodique, intitulé *Ractia*, qui s'occupe des vallées italiennes et romanches des Grisons. Le nouveau journal paraît être un frère de l'*Adula*.

La population ladine et romanche des Grisons se tient sur ses gardes.

M. Snowden optimiste

Londres, 22 février.

A Slaithwaite, dans le comté de York, à une réunion annuelle du parti travailliste, M. Snowden a déclaré que, bien que la dépression commerciale actuelle soit la plus grave dont ait jamais souffert le monde, il est plein d'espoir pour l'avenir.

Il a ajouté : « L'important, c'est de maintenir notre stabilité financière, dont dépend notre industrie ; sinon, il ne s'agirait plus de la diminution des salaires, mais d'une augmentation du nombre de tous ceux qui n'ont pas de salaire du tout. »

Des coups de feu dans une assemblée politique

Marseille, 23 février.

Hier dimanche, le parti socialiste avait organisé une réunion dans un établissement du Prado. Durant le discours de M. Vincent-Auriol, les communistes ne cessèrent d'interrompre. De violentes bagarres se produisirent, au cours desquelles des coups de revolver furent tirés.

Deux personnes ont été grièvement blessées, dont un Suisse, M. Carini, qui a reçu une balle dans la poitrine et une autre dans la cuisse. La police a pu rétablir l'ordre. La police recherche les auteurs des coups de feu.

Offense au Duce

Paris, 22 février.

On mande de Menton au Petit Parisien : Il y a quelques jours, un agent de police appréhendait un Italien qui fut conduit au commissariat. L'Italien exhiba ses papiers, parmi lesquels se trouvait une photographie du Duce. En la voyant, un sous-brigadier de la Sûreté aurait fait à haute voix quelques réflexions désobligeantes pour le premier-ministre italien et même esquissé un geste peu correct. L'Italien, dès qu'il fut relâché, alla rendre compte de la chose au vice-consul d'Italie, qui en référé au consul général. Celui-ci, à son tour, informa l'ambassadeur à Paris. C'est ainsi que le gouvernement français fut saisi de l'affaire. Le ministre de l'Intérieur a ordonné au maire de Menton de suspendre le sous-brigadier de ses fonctions, en attendant le résultat de l'enquête.

La mort tragique d'un autonomiste croate

Belgrade, 22 février.

A propos de la mort du professeur Sufhaj, décédé à la suite de blessures qu'il reçut lors de l'agression dont il fut victime à Agram, les journaux relatent les circonstances de cette agression.

M. Sufhaj sortait d'une maison où il venait de faire une visite, lorsqu'il fut violemment frappé à coups de canne sur la tête.

Les agresseurs prirent la fuite à la faveur de l'obscurité. Relevé par les passants, le professeur fut transporté dans une clinique, où il décéda sans avoir repris connaissance.

Le professeur Sufhaj était un historien de grande valeur, d'opinions autonomistes.

Tout récemment, il avait été appelé à Tirana par le roi Zoghou pour effectuer des recherches historiques en Albanie. Il était rentré à Agram depuis quelques jours seulement.

LA MARINE AMÉRICAINE

Washington, 22 février.

Le Sénat a voté les crédits de la marine, soit 356 millions de dollars (1 milliard 780.000 fr.). Ce total comprend les crédits déjà votés par la Chambre des représentants, plus 10 millions de dollars que le Sénat a ajoutés afin de permettre la mise en chantier de 11 contre-torpilleurs.

LES AFFAIRES DE L'INDE

Bombay, 22 février.

A la suite de l'entrevue qu'il a eue avec Gandhi, le vice-roi a convoqué deux des plus anciens administrateurs anglais de Bombay, pour leur communiquer les plaintes de Gandhi au sujet des méthodes policières et les termes de la trêve proposée par Gandhi.

Au cours d'une réunion qui s'est tenue à Delhi et à laquelle assistaient 103.000 personnes, Gandhi a déploré les excès commis par des groupes de ses partisans.

Bombay, 22 février.

Un fort détachement de police a cerné et arrêté 400 volontaires qui se préparaient à défiler sur l'esplanade du Maidan. Cette manifestation avait été organisée par le conseil de guerre nationaliste, dont le président a été arrêté.

LA RÉVOLUTION AU PÉROU

Buenos-Ayres, 22 février.

Des nouvelles du Pérou annoncent que la garnison d'Aréquipa se serait soulevée et se serait emparée de la ville.

Lima, 23 février.

Les troupes de Cuzco et de Puno avancent sur Aréquipa. Le gouvernement a appelé sous les drapeaux 1500 hommes de réserve. Les aérodromes ont été fermés.

New-York, 23 février.

Les révolutionnaires péruviens seraient maîtres de la situation dans le sud du Pérou. On croit que les deux principaux navires de guerre, le *Colonel Bolognini* et l'*Admirante Grau* font cause commune avec les insurgés.

Nouvelles religieuses

Les radio-diffusions au Vatican

Selon le *Giornale d'Italia*, le Père Gianfranceschi, directeur de la station de radio-diffusion de la Cité du Vatican, serait en train de préparer un programme de lectures religieuses et de musique sacrée pour des radio-diffusions quotidiennes.

Vendredi, le Père Gianfranceschi, aidé de plusieurs traducteurs dans les principales langues, a transmis de la station de radio-diffusion de la Cité du Vatican une communication de la Secrétairerie d'Etat en réponse aux différentes manifestations d'hommages adressées au Saint-Père à l'occasion de la diffusion de son message radiophonique.

La communication de la Secrétairerie d'Etat recevait l'accueil respectueux que le message du Pape a reçu de la part des non-catholiques eux-mêmes et ajoutait que, étant dans l'impossibilité d'adresser à chacun une parole de remerciement, elle remerciait de cette façon tous ceux qui ont fait parvenir par tous les moyens l'expression de leurs sentiments au Saint-Père à cette occasion.

Un des plus lointains télégrammes qui soient arrivés au Vatican pour remercier le Pape de son message est celui de la préfecture apostolique de la Baie d'Hudson, extrême nord du Canada, région des Esquimaux. Missionnaires et Esquimaux disent leur bonheur d'avoir entendu distinctement la voix de Pie XI et le remercient de sa bénédiction.

Annulation de l'arrêté d'un maire français interdisant la procession de la Fête-Dieu

Le Conseil d'Etat, à Paris, a annulé une décision du 4 juin 1928, par laquelle le maire d'Épernay (Marne) a interdit la procession de la Fête-Dieu.

Aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre public, dit la décision, ne pouvait être invoqué par le maire pour interdire cette procession traditionnelle.

La décision ayant été prise en violation de la loi a été, en conséquence, rapportée.

L'affaire Oustric

L'audition de Gualino

Paris, 22 février.

La commission parlementaire d'enquête a reçu communication officielle de la note du gouvernement italien indiquant que celui-ci mettait à sa disposition M. Gualino dans une des villes du nord de l'Italie, soit Turin, Gènes, Vintimille ou Bardonnèche.

La commission a décidé de faire demander d'abord au gouvernement italien si le financier italien consentira à répondre aux questions qui lui seraient posées par les commissaires.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Tués en duel

A Darmstadt, dans un duel d'étudiants, un des duellistes a été blessé à la poitrine si malencontreusement par son adversaire qu'il a succombé.

Un coup de grison

Trente et un mineurs ont trouvé la mort vendredi dans une mine d'Eschweiler (Rhénanie).

Au nombre des morts sont deux jeunes mineurs qui avaient survécu à la catastrophe d'Alsodorf.

Les communistes ont organisé, samedi après midi, une assemblée de protestation.

Accident d'aviation

Au Canada, par suite du brouillard, un avion du service gouvernemental s'est écrasé sur le sol. Deux passagers ont été tués. Le pilote a été grièvement blessé.

Les incendies d'églises et de convents au Canada

On mande d'Edmonton (Canada) qu'un incendie a détruit partiellement le couvent de Yerville. Grâce au sang-froid et au courage des religieuses, il n'y a pas eu de panique et les 250 jeunes élèves ont pu être évacués sans incident.

Les victimes des avalanches

On mande de Léon (Espagne) que la neige a causé un désastre dans le village de Huelde. Une avalanche, entraînant tout sur son passage, s'est abattue sur le village, ensevelissant la maison du ménage Fernandez. Le père, la mère et les quatre fils ont péri asphyxiés.

Le seul moulin du pays, qui se trouvait à proximité, a été également détruit, de sorte que la population manque de pain.

Une avalanche est descendue, hier dimanche, du Patscherkofel, près d'Innsbruck (Tyrol). Trois skieurs seraient ensevelis. Une femme aurait eu les jambes brisées.

Dans les Alpes bavaroises, une avalanche qui est tombée près de Lengriess a enseveli sept skieurs. Six d'entre eux ont pu être dégagés, mais le septième a péri. Son corps a été retrouvé.

Arrestation d'un banquier

M. Lételle, banquier à Arcachon (Garonne), inculpé d'abus de confiance, a été arrêté. On lui reproche d'avoir détourné des titres reçus par lui en dépôt. Le passif s'élevait à 3 millions 500 mille francs.

Un ouragan en Océanie

On signale qu'un ouragan, le premier de la saison, a détruit la récolte de bananes d'Aitoutaki (île Cook). La récolte de fruits de l'île Tao a été endommagée. De fortes marées ont inondé le village de Puraka, mais on ne signale pas de victimes. On est sans nouvelles des îles du nord ; mais, en raison de la direction de l'ouragan, on croit qu'elles sont indemnes.

Voleur international

Divers établissements bancaires de Nice payaient, le 17 janvier dernier, à un étranger, de nombreux voyageurs-chèques qui furent reconnus comme étant frappés d'opposition. On ne s'en aperçut d'ailleurs qu'au règlement, quand les chèques furent présentés à l'encaissement dans les banques sur lesquelles ils étaient tirés. Ces chèques avaient été volés, en juillet 1930, à un Américain domicilié à Chicago, qui voyageait dans l'express Nuremberg-Vienne.

Le chef de la sûreté de Nice, qui avait procédé à l'enquête, possédant de nombreuses photographies de malfaiteurs internationaux spécialistes du vol dans les trains, les fit passer sous les yeux des caissiers des diverses banques qui, en l'une d'elles, reconnurent formellement l'étranger auquel ils avaient effectué le paiement, un Polonais, Michaël Eisekiewicz, âgé de quarante ans, déjà condamné en Allemagne pour faits de même ordre.

Certains renseignements laissant à penser que le personnage s'était réfugié à Paris, il y fut recherché par les inspecteurs de la Sûreté, qui, samedi, ont procédé à son arrestation.

Le mauvais temps en Italie

Toute l'Italie, mais principalement les régions méditerranéennes, se trouve sous un régime de dépression atmosphérique exceptionnelle. Le mauvais temps a causé partout des dégâts importants. Le village de Ragnese a été inondé par le torrent Santa-Agata. Un éboulement a enseveli quelques maisons au village de Mosorfo. Six personnes ont été tuées.

On mande de Bari que, en raison de l'état de la mer, les navires n'ont pu quitter le port. La neige tombe avec abondance dans le Trentin. Le village de Mayerne, à 1500 mètres d'altitude, est complètement isolé et les habitants sont bloqués dans leurs maisons.

Des rivières ont débordé. En Sicile, un orage d'une extrême violence a sévi, samedi et hier dimanche, dans les provinces de Palerme, Trapani, Caltanissetta, Agrigente, Enna et Syracuse, causant de graves dommages dans les villes et la campagne. Quelques maisons se sont écroulées. On signale quatre morts.

Un équipage de bateau empoisonné

L'équipage du steamer *Rustemie*, ancré à Smyrne (Turquie), a été intoxiqué par des aliments avariés. Le capitaine a succombé. Plusieurs membres de l'équipage sont gravement malades.

SUISSE

La collision de Montreux

M. Schœri, une des victimes de la collision de Montreux, de jeudi soir, entre une automobile et un tramway, a succombé à ses blessures. Il était membre du conseil communal du Châtellard et propriétaire de l'hôtel suisse.

Il avait cinquante ans.

Le conducteur de l'automobile était M. Chailot, négociant, à Genève.

Un piéton tué

Près d'Onex (Genève), un automobiliste, qui roulait dans la direction de Genève, aveuglé par les phares d'une voiture venant en sens inverse, a renversé un piéton, M. Jean Inig, âgé de soixante-quatre ans, qui fut relevé avec une fracture de la colonne vertébrale.

M. Inig est mort peu après à l'hôpital.

L'avalanche meurtrière des Grisons

On a retrouvé, dans l'après-midi de samedi, le corps de Séraphin Wenzin. Il était enfoui à 80 cm. de profondeur sous la neige, à une vingtaine de mètres du lieu de la catastrophe.

Un employé communal indélicat

Un employé des services industriels de la commune d'Erlenbach (Zurich) a été arrêté, samedi, sous l'inculpation de détournement d'une somme de 2200 francs.

La neige au Grand-Saint-Bernard

L'hospice du Grand-Saint-Bernard est presque entièrement recouvert par la neige, qui, en s'accumulant, a atteint une hauteur de huit mètres.

Nouvelles financières

Crédit foncier vaudois

Le Conseil général du Crédit foncier vaudois a approuvé les comptes, qui accusent un solde disponible de 5.211.985 fr., à répartir de la façon suivante : 650.000 fr. au fonds pour frais d'émission, 250.000 fr. à la réserve spéciale, ainsi portée à 15 millions, 4.124.000 fr. au capital-actions (50 millions), sous la forme d'un dividende de 8 %, 187.985 fr. au fonds pour pertes éventuelles et à la disposition du Conseil général.

Le Conseil a, en outre, décidé d'abaisser de ¼ %, au fur et à mesure des échanges semestriels, le taux d'intérêt des prêts anciens et d'abaisser de 4 ¾ % à 4 ½ % celui des prêts agricoles et urbains, de 5 ¾ % à 5 % et de 5 % à 4 ¾ % le taux des prêts de caractère industriel et semi-industriel.

Il a décidé encore d'abaisser de 4 à 3 ½ % le taux d'intérêt des dépôts à partir du 1er avril.

Un emprunt bâlois

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a décidé l'émission d'un emprunt de 20 millions de francs pour rembourser ou convertir un emprunt de 1922.

Dernière heure

Résolutions des travaillistes indépendants

Londres, 23 février.

(Havas.) — Le conseil national du parti travailliste indépendant a tenu, hier dimanche, une réunion pour y discuter le programme d'économies esquissé par M. Snowden dans son récent discours. Un communiqué publié à l'issue de la réunion déplore une politique économique qui se laisse dominer par les influences financières au détriment du programme de réformes sociales et carrières du parti travailliste, notamment en ce qui concerne les salaires et pensions. En conséquence, le conseil demande que le prochain budget comprenne des réductions du fardeau des dettes de guerre par la taxation des emprunts de guerre, le monopole du commerce de luxe, la révision des règlements des dettes de guerre pour le soulagement du commerce international, une importante réduction des armements, l'imposition des placements étrangers, le contrôle général des exportations de capitaux pour le réserver à l'économie nationale et à l'industrie britannique et l'abandon de l'étalon-or.

Les partis allemands

Breslau, 23 février.

(Wolff.) — Au cours d'une manifestation organisée par le Centre, M. Wirth, ministre de l'Intérieur du Reich, a critiqué vivement, hier dimanche, la sortie du Reichstag des partis d'extrême-droite et a relevé que le succès électoral des nationaux-socialistes avait coûté à l'Allemagne le retrait de deux milliards de crédits étrangers. Il a déclaré que le bénéficiaire d'une nouvelle catastrophe ne serait pas le parti national-socialiste, mais bien le communisme ; c'est pour cela qu'il appartient aux groupes bourgeois représentés au gouvernement de s'unir en attendant de pied ferme les événements.

Cosel (Silésie), 23 février.

(Wolff.) — Un cortège de manifestants nationaux-socialistes groupant 200 personnes a été attaqué, hier dimanche, devant l'hôtel de ville, par une cinquantaine de communistes. Au cours de la bataille rangée qui s'engagea un ouvrier a été grièvement blessé à coups de couteau et a été transporté à l'infirmerie. Un certain nombre de personnes, dont quelques femmes, ont été contusionnées. La police a dispersé les manifestants.

L'élection du maire de Chicago

Chicago, 23 février.

(Havas.) — Pour prévenir la répétition des scènes de violence qui se sont produites au cours des dernières élections municipales, les autorités ont pris des mesures extraordinaires pour mardi prochain, jour de l'élection du maire. On sait que, parmi les candidats, il y a le fameux « Big Bill » Thomson. La police régulière de cinq mille hommes est renforcée par des équipes d'hommes d'élite de la Légion américaine et une réglementation spéciale sera mise en vigueur contre les fauteurs de troubles.

Mort de miss Beavon

Londres, 23 février.

On annonce la mort de miss Beavon, qui fut, de 1927 à 1928, lady-mayress de Liverpool. Ce fut la première femme appelée, en Angleterre, à remplir les fonctions de lord-mayor.

Le cardinal Maffi

Cité du Vatican, 23 février.

L'état du cardinal Maffi, archevêque de Pise, s'est aggravé. Le Saint-Père lui a adressé la bénédiction apostolique.

Le cardinal Maffi est né à Cortoleona (Pavie), le 12 octobre 1858.

Grève sur un port français

La Pallice (Charente-Inférieure), 23 février.

(Havas.) — La grève des dockers continue accompagnée de petits incidents. Au moment où ceux qui travaillaient au déchargement du vapeur *Etna* allaient toucher leur paye, des pierres furent lancées sur eux par des meneurs. L'un d'eux a été frappé par un docker.

Troubles à Cuba

La Havane, 23 février.

Treize petites bombes ont éclaté hier soir, dimanche, dans divers endroits de la ville ainsi que dans le quartier général de la police. Les dégâts sont minimes. Les autorités ont fait appel aux réserves.

Appels de détresse

Marseille, 23 février.

(Havas.) — Le navire anglais *Baron Sempill* a lancé des appels de détresse au large de Marseille. Un remorqueur est parti à son secours.

Forçats américains tués

Joliet (Illinois), 23 février.

Deux forçats qui avaient tenté de s'évader du pénitencier de l'Etat d'Illinois ont été tués à coups de fusil. Un troisième a été également mortellement blessé par un gardien, qui avait été prévenu de la tentative d'évasion.

Explosion d'une poudrière aux Etats-Unis

New-York, 23 février.

Une terrible explosion s'est produite, hier dimanche, à Timmins (Ontario), dans un bâtiment où étaient entreposées de grandes quantités de poudre. Quinze ou vingt personnes auraient été tuées.

Inondations dans une île d'Océanie

Suva (îles Fidji), 23 février.

(Havas.) — Des inondations, les plus graves qu'on ait enregistrées depuis quarante ans, ont envahi la vallée de la Riwa. La rivière a débordé. On signale sept morts, et on craint que le nombre des victimes ne soit plus élevé. Le gouvernement a organisé des équipes de sauvetage pour venir au secours des fermiers isolés par les eaux.

Le mauvais temps en Sicile

Palerme, 23 février.

(Stefani.) — Au cours des travaux de secours organisés à la place Sant Onofrio complètement inondée, un matelot, un sous-officier et un civil se sont noyés. On a trouvé, sur la même place, un homme noyé sur un arbre où il s'était réfugié dans l'espoir de se sauver. Les habitants des maisons inondées ont été recueillis par les soins des autorités. Un pont s'est écroulé à Trapani.

Catane, 23 février.

(Stefani.) — Les pluies violentes et persistantes ont provoqué le débordement des cours d'eau. La plaine de Catane, sur une large zone, est inondée. Les cultures sont détruites. Le service ferroviaire a été interrompu entre Callagironne et la Piazza Armerina, un éboulement s'y étant produit. Dans le port de Catane, des vagues énormes ont endommagé la construction de la jetée. La marée a endommagé en partie les travaux d'aménagement de petites jetées. Les vagues ont pénétré dans les petites maisons des pêcheurs le long du littoral emportant bien des pièces d'ameublement. Le trafic est suspendu sur nombre de routes. Il n'y a toutefois pas de victimes. Le préfet a organisé aussitôt des secours.

Le temps s'est un peu amélioré.

SOMMAIRES DES REVUES

Revue des Deux Mondes, 15, rue de l'Université, Paris. — 15 février. La seconde bataille de la Marne : Maréchal Foch. — *Magnificat* (première partie) : René Bazin. — La crise britannique vue par un anglais : Frederick C. Roe. — Les souvenirs de M. Poincaré : Victor Giraud. — Doit-on rendre les marbres d'Elgin au Parthénon ? : R. de la Sizeranne. — Lettres à Grimm et à M<sup>me</sup> d'Épinay, publiées par M. André Babelon : Diderot. — En vieille Roumanie : Lucien Romier. — L'essai de « sixième » gratuite : Charles Delyvert. — Notes et impressions : Raymond Escholier. — Revue littéraire. Un nouvel exotisme : André Chaumeix. — Revue grammaticale. *Le Maître de son cœur*, à la Comédie-Française : René Doumic. — Chronique de la quinzaine. Histoire politique : René Pinon.

Nova et vetera. Revue catholique pour la Suisse romande. — Janvier-mars. — Fragnière frères éditeurs, Fribourg. — Préface au *Paradis blanc* : Jacques Maritain. Le paradis blanc : Pierre van der Meer de Waicheren. — Crotolengo. Poème : Henri Ferrare. — Comment exista une communauté organique dans l'Europe médiévale : R. Père Yves de la Brière. — Reconstitution d'un sarcophage chrétien d'Arles, avec une planche explicative : Mgr Joseph Wilpert, professeur à l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne à Rome. — La solution catholique du problème de la pureté. La formation de l'intelligence : Eugène Dévaud. — La démocratie et la Suisse : Léon Barbey. — La prédestination d'après saint Thomas d'Aquin et Calvin : Joseph Schneuwly. — Reproduction des vitraux de Bière : Georges Faravel. — Bibliographies.

Succès, revue mensuelle d'organisation et de publicité. — Abonnement : 16 fr. par an ; le numéro : 1 fr. 50. — Editeur : E. Ruckstuhl-Bonnamy, Jumelles 3, Lausanne.

Sommaire du dernier numéro : Entre nous. — Manque d'efficacité dans les bureaux. — Les comptes d'effets. — Producteurs et consommateurs. — Le commerçant et la loi : Le paiement par acceptation. — La lettre publicitaire. — Cappiello, un maître de l'affiche. — Le service de renseignements de Succès. — La persévérance en publicité. — Brèves remarques sur le Comptoir 1930. — Votre publicité est-elle originale. — L'organisation individuelle. — Ce que je ferais... si... — Louis Angé. — De la bonne publicité à Londres. — Au fil des jours.

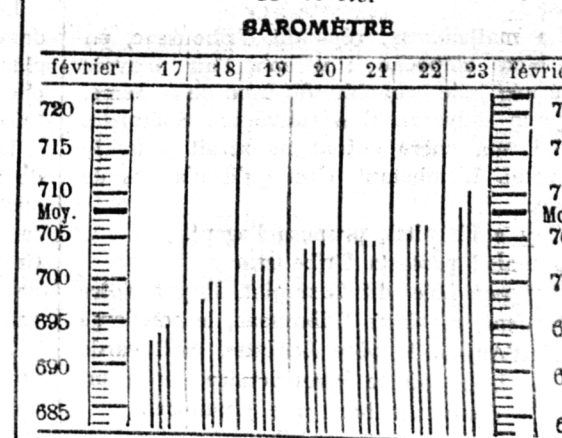
CHANGES A VUE

Le 23 février, matin

Table with 3 columns: Location, Buy, Sell. Includes Paris (100 francs), Londres (1 liv & sterling), Allemagne (100 marcs or), Italie (100 liras), Autriche (100 schillings), Prague (100 couronnes), New-York (1 dollar), Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belg.), Madrid (100 pesetas), Amsterdam (100 florins), Budapest (100 pengö).

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

23 février



THERMOMÈTRE

Table with 2 columns: Time, Temperature. Shows temperature readings for February 23rd at various times of the day.

## Les assurances sociales

### La valeur des expertises officielles

Suite de l'analyse des critiques faites par les experts officiels au contre-projet Savoy.

M. le Dr André Savoy nous écrit :

**Chapitre 3. L'assurance contre l'indigence et l'assistance.** — Les remarques des experts en cette matière sont très brèves, le problème relevant davantage de conceptions politiques et sociales que de principes techniques.

**Chapitre 4. Les charges de la Confédération et des cantons.** Les experts ne font aucune remarque sur ce chapitre. Nous nous permettons toutefois d'observer que les budgets de l'assurance établis pour une longue durée, loin de contredire au texte constitutionnel limitant au 50 % des frais d'assurance la part des deniers publics, y correspondent strictement et que la participation des deniers publics, après avoir atteint en 1965 la somme de 56 millions, ira en diminuant progressivement d'un million par an et se stabilisera autour de 20 millions, ce qui permettrait d'envisager la réalisation de l'assurance invalidité prévue par l'article constitutionnel sans ressources nouvelles et de donner une définition en faveur des indigents plus large des primes irrecouvrables.

**Chapitre 5. Les buts du projet et leur réalisation : 1. Le libre choix de l'assureur.** — Les experts prétendent que l'assurance obligatoire entraîne pour l'assureur l'obligation d'accepter ceux qui doivent être assurés et que ce devoir ne doit pas être imposé uniquement aux caisses cantonales comme à des caisses de second ordre, mais à toutes les caisses qui voudront être assureurs.

**Remarques :** Le libre choix de l'assureur est constitué en faveur des assurés et entraîne évidemment pour les caisses cantonales seules l'obligation d'accepter des assurés, mais cette obligation, loin d'en faire des caisses de second ordre, en fait des caisses qui, numériquement et financièrement, resteront longtemps les plus importantes. C'est peu à peu seulement que les caisses privées existant actuellement verront affluer des membres dans leur sein et s'élever à côté d'elles des caisses nouvelles. Cette possibilité d'une structure croissante des assurances corporatives exercera sur l'activité des caisses cantonales une influence bienfaisante. L'allégation selon laquelle les caisses privées n'accepteraient que les bons risques tandis que les mauvais risques afflueraient dans les caisses cantonales est, au dire des experts compétents et désintéressés, sans fondement.

**2. Le libre passage.** — Les experts trouvent insuffisantes les données du contre-projet en cette matière.

**Remarque :** Le libre passage, dans un système basé exclusivement sur la capitalisation, n'exige de notre part aucune donnée technique nouvelle, la pratique existant entre les compagnies concessionnaires étant suffisamment claire et précise pour qu'on puisse s'en inspirer.

**3. L'intervention des caisses privées et publiques.** — Les experts laissent entrevoir sans rien préciser des déceptions qui attendraient les partisans de cette intervention.

**Remarque :** Il nous est aussi impossible de répondre à des craintes inexprimées que de prévoir de quelle nature seraient ces déceptions.

**4. La sécurité.** — Les experts déclarent : « M. l'abbé Savoy attend une grande sécurité de sa solution avec le système de la capitalisation. Avec certaines réserves, et pour autant que seule la sécurité matérielle entre en jeu, on peut lui donner raison. Mais quelle est, au fond, la situation ? D'après tous les projets, l'assurance contre la vieillesse et des survivants prévoit des contributions des deniers publics. Elle prend sa naissance et disparaît avec la volonté du peuple de faire un sacrifice pour les vieillards, les veuves et les orphelins. Et plus loin si, une fois, dans l'avenir, le peuple refuse de continuer à s'occuper des vieillards, toute œuvre d'assurance même si elle est conçue d'après le projet Savoy sera condamnée à disparaître. »

**Remarques :** L'aveu des experts est à retenir ; on nous donne raison sous l'angle de la sécurité matérielle grâce au système de la capitalisation. La réserve faite par les experts qui consiste à faire reposer tout l'édifice de la sécurité des vieillards, des veuves et des orphelins sur une volonté plus ou moins stable du peuple suisse montre la fragilité du système de la répartition qui, d'un jour à l'autre, peut prendre fin, laissant les générations qui auront payé leurs primes pendant 20, 30 ou 40 ans sans aucune certitude de toucher leurs rentes aux âges prévus par la loi. Dans l'autre système basé sur la capitalisation, tout l'édifice de la sécurité pour les intéressés resterait debout même si, à un moment donné, la volonté du peuple suisse refusait d'apporter la part des deniers publics à l'édifice des assurances sociales. Même si cette décision négative du peuple intervenait à un moment donné, les jeunes générations assurées restaureraient au bénéfice non seulement du système de l'assurance qu'elles auraient créé, mais aussi des rentes correspondant à leurs versements antérieurs et à venir. Sous cet angle, notre construction ne dépend plus de la volonté populaire collective mais de la compréhension de chaque citoyen de ses véritables intérêts et des institutions indispensables à la sécurité des vieillards, des veuves et des orphelins.

### Conclusion

Nous demandons dans un de nos précédents articles d'où pouvait bien provenir le jugement porté par les experts officiels selon lequel le contre-projet Savoy ne constituait pas une base appropriée pour l'organisation de l'assurance contre la vieillesse et des survivants sur le terrain fédéral.

Après examen des six chapitres consacrés par les experts à faire la preuve de leur affirmation, nous nous demandons encore en vain d'où provient ce jugement. Les motifs d'ordre technique ne résistent pas à un examen critique sérieux. L'édifice proposé par le contre-projet reste dans ses grandes lignes debout. Nulle part, les experts officiels ne le déclarent irréalisable. Nulle part, ces mêmes experts n'adhèrent à l'affirmation maintes fois répétée par certains milieux officiels et par certaine presse suisse que la solution de M. Schulthess est la seule techniquement possible. Il nous reste à conclure que ce qui s'oppose à l'adoption du contre-projet de préférence au projet officiel est non pas d'ordre technique mais d'ordre politique et nous en revenons ainsi à ce que nous disions, c'est-à-dire qu'il appartient aux partis politiques et en dernière analyse au peuple suisse de décider quelle est la solution la plus conforme à ses traditions politiques et sociales, la plus capable d'apporter à l'ensemble du peuple la sécurité désirable.

Dr A. S.

## CARNET DE LA SCIENCE

### L'orgue radiophonique

M. Coupleux, qui est un facteur réputé de pianos et d'orgues, à Paris, et M. Givélet, ingénieur français, l'inventeur de la première application des lampes sonores au réglage des appareils de téléphonie sans fil, viennent de terminer et de présenter à l'Académie des sciences et à l'Académie des beaux-arts, à Paris, un orgue complet, avec deux claviers et pédalier, comprenant plusieurs jeux, avec toutes les sonorités, nuances et transformations de timbres imaginables. Ce grand orgue, dont la puissance équivaut, si on le désire, à celle d'un orgue de cathédrale, ne possède ni soufflets, puisque l'air n'y joue plus aucun rôle, ni tuyaux, car le son est produit par les différences d'oscillations électriques.

Par le moyen de deux ou trois meubles à diffuseurs, on peut à volonté faire chanter les jeux de cet orgue à lampes à la place qu'on désire. L'auditoire a été émerveillé. Cet orgue puissant ne tient pas plus de place et ne coûte pas plus cher qu'un gros harmonium ; il fonctionne avec accumulateurs ou par une prise de courant sur le branchement électrique ordinaire.

## AVIATION

### La Coupe Schneider des hydravions

Les essais officiels des appareils français qui participeront à la Coupe Schneider des hydravions ont commencé à l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône), où plusieurs pilotes de la marine procédèrent à des vols d'entraînement sur de petits appareils. Les concurrents pour la Coupe seront choisis parmi les officiers de marine.

On annonce la participation de l'aviateur français Sadi Lecoq, qui pilotera un hydravion de 1600 CV. Cet appareil sera prochainement essayé sur l'étang de Berre.

Les trois autres appareils français qui seront sur les rangs seront équipés avec des moteurs de 1000, 1500 et 2000 CV., pouvant atteindre la vitesse de 550 kilomètres à l'heure.

### Le record de distance en avion léger

Les aviateurs français Réginiens et Lecoq, qui, à bord d'un avion léger muni d'un moteur Salmson de 40 CV., avaient quitté, l'autre matin, à 10 h. 37, l'aérodrome de Toussus-le-Noble, ont atterri à Marseille-Marignane, l'après-midi, à 4 heures, après un voyage rendu pénible par le mauvais temps.

Ce vol établit le record de distance en ligne droite sans escale pour avions légers biplaces pesant moins de 280 kg.

## LES SPORTS

### Le championnat suisse de football

Hier dimanche, sept seulement des douze matches de première ligue que nous avions annoncés samedi ont pu être disputés. C'est dire que les terrains de jeu étaient en très mauvais état.

En Suisse romande, Servette et Cantonal-Neuchâtel ont fait match nul, 1 à 1, malgré une assez nette supériorité des Genevois, qui ont été poursuivis par la malchance et, aussi, par les fantaisies d'un arbitre incapable. Etoile-Carouge, en bonne forme, malgré la boue, a facilement vaincu Racing-Lausanne, par 5 buts à 1, tandis qu'Urania-Genève a battu Fribourg par 5 buts à 2.

En Suisse centrale, un seul match a été joué : Bâle a été battu (2 buts à 3) par Granges, dont l'équipe n'est pourtant que de fort moyenne valeur.

En Suisse orientale, Grasshoppers a difficilement vaincu Bruhl (3 à 2) ; Blue-Stars a infligé une sévère défaite à Chiasso (6 à 1) ; Young-Fellows, enfin, a assez facilement battu Locarno, dont, à la suite des matches précédents, on attendait mieux (7 à 3).

En seconde ligue, en Suisse romande, citons les victoires d'Etoile-Carouge II sur Jonction-Genève (3 à 2), et de Racing-Lausanne II sur Fleurier (8 à 5) et de Stade-Lausanne sur Central-Fribourg (6 à 2).

### Les matches internationaux de football

Hier dimanche, à Milan, l'équipe italienne de football a battu l'équipe autrichienne, par 2 buts à 1. C'est la première fois que les joueurs italiens ont pu battre les footballeurs autrichiens. Il y avait 50,000 spectateurs.

Le 15 mars, aura lieu, au stade de Wankdorf, à Berne, le 17<sup>me</sup> match international de football entre les équipes de Suisse et d'Italie. Les joueurs de ces deux pays se sont déjà rencontrés 16 fois. L'Italie a gagné 8 matches, la Suisse 3, tandis que 5 parties sont restées nulles.

### Les championnats de vitesse de patinage

Les championnats de vitesse de patinage ont commencé samedi à Helsingfors (Finlande). En voici les résultats :  
500 m. : 1. Thunberg (Finlande), 44.4 sec.  
5000 m. : 1. Blomqvist (Finl.), 8 m. 58.6 sec.  
Classement général de la première journée :  
1. Blomqvist (Finl.), 132.76 ; 2. Thunberg (Finl.), 135.03 ; 3. Evensen (Norvège), 138.36.

## Pour la langue française

« Vous avez eu la grippe ? — Oui, mais maintenant je suis tout à fait échappé. »  
Echappe est une traduction du patois. En français, on dit : « Je suis remis, je suis guéri, je suis quitte. »

## Echos de partout

### ELOQUENCE AQUATIQUE

De Figaro :

L'éloquence parlementaire est, dit-on, dans sa crise. On se plaint, et souvent avec raison, de la pauvreté de pensée des discours prononcés au Palais-Bourbon et de la vulgarité de leur forme. Mais, quelquefois, dans tant de grisaille, une étoile s'allume. Jeudi, tout à coup, une de ces étoiles a brillé.

Les orateurs parlaient d'engrais, de céréales, d'aramon. Le débat languissait. Un député demanda la parole, un député de Bretagne, à peu près inconnu, M. Victor Le Guen. Il parla pendant cinq minutes, mais, au bout de ces cinq minutes, l'assemblée, étonnée, enthousiaste, délirante, l'accabla de louanges.

A ce moment, un sténographe de Figaro se trouvait à la Chambre. Il nous a rapporté ce morceau d'éloquence que nous offrons à nos lecteurs sous son intégralité :

« Les éminents orateurs qui m'ont précédé ont prouvé que, si l'agriculture manque de bras, elle ne manque pas de langues... Aussi serais-je tenté de me taire et de redire simplement le : « Tout est dit et l'on vient trop tard ! » du grand écrivain au nom pastoral : j'ai nommé La Bruyère... »

« Je veux pourtant présenter une observation, brève par sa durée, mais capitale par sa portée : « Guillaume II disait « que c'est sur l'eau qu'était l'avenir de l'Allemagne » ; eh bien ! messieurs, je n'hésite pas à proclamer que l'avenir de l'agriculture est non pas sur terre, ni sur l'eau, mais sous l'eau. »

« Oui, messieurs, c'est sous les flots de la mer que gisent, inutilisées, d'incontestables richesses agricoles. Elles nous tendent les bras, saisissons-les. Ces bras, si je puis dire, ce sont les frères et riches tentacules des algues, des goémones, des varechs et autres plantes de mer, chargées de richesses minérales dont manque, hélas ! le sol granitique de ces côtes bretonnes, que ces côtes soient du nord, du sud ou de l'ouest. Il est même vraisemblable que, s'il y avait des côtes de l'est, elles en manqueraient aussi. »

« Ces immenses pâturages aquatiques, il suffit de les labourer ou de les sarcler pour déchausser le pied des plantes, à marée basse, puis de les ratisser en les ramenant vers la terre ferme. Coup de râteau autrement fécond que ceux des croupiers ratisant l'épargne publique sur les tapis verts. »

« Ces algues séchées ou brûlées sur la côte fourniront un merveilleux engrais qui peut être non seulement consommé sur place, mais expédié au loin, donnant ainsi un supplément de ressources à nos populations bretonnes, un supplément de trafic aux chemins de fer, un supplément de rendement à la terre de France et même des colonies. »

« Des efforts sporadiques ont été tentés en ce sens, qui est le bon sens même. Il vous reste, monsieur le ministre, à incorporer ces pratiques dans votre politique agricole générale et à subventionner ceux qui s'y livrent. »

« L'Évangile dit : « Tout sort de la terre et tout y retourne en poussière. » Au nom de l'antique Armor, mot celtique qui signifie la mer, je me permets de rectifier en disant que c'est de la mer que sortent toutes richesses et que ce sont ses produits, retournés en poussière de cendres fécondantes, qui doivent constituer le levain de notre régénération agricole. »

Après un pareil morceau, on comprend que les collègues de l'orateur lui aient offert de joyeuses félicitations.

### MOT DE LA FIN

A Paris :  
— Oustric ne connaissait pas la banque, il était garçon de café.  
— Il servait bien les pots-de-vin.

**LE STIMULANT**  
Apéritif au vin et quinquina

## TRIBUNAUX

### L'affaire Luchaire

On croit que, d'ici un mois, le Parquet genevois présentera des réquisitions tendant au renvoi devant le Tribunal de police de M. et de Mme Luchaire-Silberstein, de leur fils André, du chauffeur Marrée et de Mme Marrée, qui seront poursuivis pour effraction et usage indu de mobilier, délit matériellement établi par la procédure d'enquête.

## VIELLARDS



Chaque jour qui passe achève notre organisme vers la vieillesse. Le vieillard se nourrit peu et assimile mal ; aussi doit-il lutter contre l'affaiblissement qui en est la conséquence naturelle.

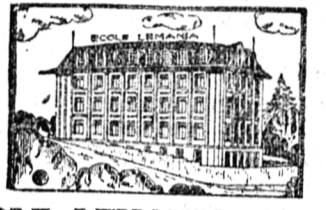
Puissant réparateur d'énergie, le

## VIN DE VIAL

au Quina, Lacto-Phosphate de Chaux et Substances extractives de la viande, est alors indispensable. — C'est un tonique qui stimule et soutient et qui répartit partout où on l'emploie

**FORCE VIGUEUR SANTÉ**

Dans toutes les Pharmacies de Suisse



## ECOLE LEMANIA, Lausanne

Préparation rapide et approfondie : Baccalauréats, Maturité fédérale. Poly. Ecole de commerce et de langues. Etude approfondie du français. Diplôme commercial. Sports. Internat pour jeunes gens et externat pour élèves des deux sexes à partir de 14 ans.

## LE SIGNAL DU PROGRES

La célèbre lampe de T. S. F. En vente en Suisse : Agence exclusive : **Etablissements J. MICHEL** Radio en gros, Lausanne

## Gecovalve

**CAMPARI**  
l'apéritif  
caresse la bouche, passionne l'estomac, met en joie l'antéstin

**SIROP BURNAND**  
Sirop pectoral d'une efficacité incontestée contre les irritations de la gorge et de la poitrine. TOUX, RHUMES BRONCHITE, GRIPPE, ROUGEOLE, COQUELUCHE. — 50 ans de succès. Dans toutes les pharmacies ou chez le préparateur, Pharmacie Burnand Lausanne. 656-5 L.

## Millionnaire sans le savoir

par Jean DRAULT

M. Castapiat apporta le rhum et les petits verres. On trinqua.

— Vous voyez, dit l'agent à l'Auvergnat, que je n'ai pas été long à profiter de votre invitation et à revenir. Votre maison m'est des plus sympathiques. J'aime à la revoir ; c'est chaque fois un nouveau plaisir quand j'y reviens. Au fait, est-ce que le journaliste a écrit son article sur la question qui nous intéresse ?

— Le malheureux, répondit Triboussac, en serait bien empêché : il m'a l'air d'avoir ramené une jolie bronchite du fond de la Seine. Mais je le sauverai. Il a sauvé ma Spéranza. Sans lui, ma chère enfant ne serait plus. Je le sauverai. L'embêtant, c'est qu'il n'a pas de domicile.

— Il y a l'hôpital, proposa l'agent.

— Jamais ! protesta Triboussac.

— J'ai une idée, dit Castapiat. Il y a votre ami et client, *mochieu* Triboussac, le concierge du quai d'Anjou, le père Lablatte, qu'il garde un grand hôtel où le propriétaire ne vient jamais. Il donnerait bien une chambre.

— Mais oui, clama Triboussac. Parfait, excellente idée. Le sauveur de ma Spéranza sera divinement bien. Et soigné par Mme Lablatte, dans une belle chambre immense, haute de plafond, bien aérée, où l'on pourrait soigner le sauveur. Il sera comme un millionnaire.

— Un millionnaire, moi ! Charles Jacquart eut un sourire sarcastique. Puis il tendit la main à Triboussac et lui dit :

— Savez-vous que vous êtes un brave homme, vous ?

### IV

Ce soir-là, à l'heure où Charles Jacquart s'était jeté à la Seine pour en tirer Mlle Catherine Triboussac, dite Spéranza, les bouquinistes du quai des Grands-Augustins et du quai Voltaire avaient fermé et cadenassé extrêmement tôt leurs boîtes à bouquins installées sur le parapet et maintenues par des crampons de fer scellés dans la pierre.

Le brouillard avançait la nuit d'une bonne demi-heure ; il engendrait une atmosphère glaciale qui prédisposait peu les passants à chercher dans les boîtes le livre si rare, tout au moins curieux.

Le bouquiniste qui avait donné le signal de la fermeture exploitait les huit boîtes sises sur le parapet depuis le coin du Pont-Neuf jusqu'en face du numéro 51 du quai des Grands-Augustins. Soyons précis à l'intention des bibliophiles habitués des quais de la rive gauche.

Son voisin, propriétaire des boîtes allant du 47 au 51, était un vieillard à barbe blanche, coiffé d'un feutre rapé à larges bords, enfouï sous un cache-nez et une pèlerine. Il était assis sur un vieux fauteuil, les pieds sur une chauffeuse. Il s'écria :

— Eh quoi ! Lablatte, on ferme déjà ? C'est toi, un jeune homme, qui donnes le signal de la fuite ? Moi, j'ai quatre-vingt-quatre ans, et je tiens mieux.

— Peuh ! père Cassemiche, dit Lablatte, pour ce qu'on fait ! J'ai vendu pour six francs cet après-midi et pour dix ce matin. Et après quels marchandages ! Il brouillasse, on gèle, la nuit vient, la journée est finie. Et puis j'ai ma femme, qui est reprise de sa sciatique. Il faut que je rentre de bonne heure pour lui faire du bouillon de légumes, et puis aller chercher le médecin. Elle le réclame. Et puis, enfin, vous m'appellez jeune homme... J'ai cinquante-huit ans.

— Eh bien ! comment faudra-t-il vous appeler quand vous en aurez quatre-vingt-quatre comme moi ?

— On m'appelle déjà le père Lablatte dans mon petit coin de l'île Saint-Louis. On continuera, à présent, jusqu'à ma mort.

— Cinquante-huit ans, réfléchit le père Cassemiche. J'avais cet âge-là en 1904. C'était encore le bon temps. On avait dans nos boîtes des ouvrages qui font maintenant des prix chez les marchands de livres anciens ; des ouvrages qu'ils mettent avec des numéros sur leurs catalogues. J'ai vendu, vers 1900, les treize volumes de la *Description de la France*, de Piganiol de la Force, avec leur vieille reliure en bon état, pour 50 francs. Et j'étais content.

— Aujourd'hui, ça fait 1300 francs en vente publique.

— Mais parfaitement ! Vous n'avez pas connu ce beau temps-là, vous. Qu'est-ce que vous faisiez, vous, en 1904 ?

— Eh bien ! père Cassemiche, j'avais trente-deux ans. J'étais à Paris depuis cinq ans. J'y étais venu de Château-Gontier avec une pièce en cinq actes, en vers, destinée au

Théâtre-Français, et un roman de mœurs de province, à la Balzac.

— Ah ! vous vouliez faire des livres avant d'en vendre ?

— Exactement. J'avais, heureusement, toujours été un peu bibliophile. C'est ce qui m'a sauvé. Je collectionnais déjà, en arrivant à Paris, des livres rares, de belles éditions. Cela m'a fait un premier petit fonds à vendre, quand j'ai eu mangé mes économies, sans arriver à faire jouer ma pièce.

— Mais votre roman ?

— Il a été édité, s'il vous plaît. Mais on n'en a vendu que 25 exemplaires. Ma carrière littéraire était terminée. Une carrière commerciale allait commencer.

— Vous vous êtes découragé trop tôt, il fallait écrire un second roman. Vous auriez lutté, quitte à vous restreindre pendant quelques années.

— Ah ! c'est que voilà, expliqua le père Lablatte, j'aime la bonne cuisine, les bons vins, les bons petits plats. Dans notre Ouest, on est raffiné.

— C'est pour ça que vous avez épousé une cuisinière ?

— C'est pour ça.

— Notez, fit le père Cassemiche, que c'est vous qui me l'avez dit.

— Mais je le cric partout, je n'en ai pas honte. Qu'est-ce que vous voulez, quand on n'a pas réussi dans la vie, il faut en prendre son parti et l'avouer rondement, simplement. A quoi bon essayer de donner le change ? J'étais parti de mon pays en annonçant que, dès que je serais à Paris, on ne parlerait plus d'Anatole France, et qu'il n'existerait plus

devant moi. Je voulais faire un peu mon genre de romans. J'aurais écrit aux gens de mon pays que j'avais réussi, qu'ils auraient bien vu que ce n'était pas vrai.

— Pardon ! assura le père Cassemiche. Vous avez eu un peu la même vie qu'Anatole France. Lui aussi, il a fini par épouser une cuisinière. Il est vrai que c'était la sienne.

— Ah ! oui ! Moi, j'ai épousé celle d'un membre de l'Institut qui était mon client pour les livres. Je me suis même marié avant Anatole.

— Je crois bien, c'est lui qui vous a imité, en somme. Il vous a plagié. Dès lors, de quoi vous plaindez-vous ? Vous dites que vous n'avez pas réussi à Paris, j'estime que vous y avez aussi bien réussi qu'Anatole France. Vous y avez eu toutes les chances. Vous occupez, sans payer de loyer, l'un des plus beaux hôtels de Paris.

— Parce que j'en suis le concierge.

— Possible. Mais avec un propriétaire qui n'est jamais là.

— Je ne vous dis pas. Mais il reviendra bien un jour.

— En quoi ça peut-il vous gêner qu'il revienne ? demanda le père Cassemiche. Il retrouvera son hôtel à la même place. Vous ne l'aurez pas emporté. Il n'aura rien à vous reprocher. Que craignez-vous ?

— Mais rien... qu'une appréhension bizarre. Ce propriétaire de l'hôtel de Lauzun, — car c'est l'hôtel de Lauzun, s'il vous plaît. — Je le sais. Classé comme monument historique. Une merveille.

(A suivre.)

# FRIBOURG

## Association cantonale des Etudiants suisses

C'est devant une nombreuse assistance d'étudiants des diverses sections de l'Université, du Collège et du Technicum, que M. le conseiller d'Etat Weck, président romand de l'Association catholique suisse, a fait, hier après midi, au Cercle catholique, la conférence annoncée sur la grande organisation des catholiques suisses. Le président de l'Association cantonale des Etudiants suisses, M. Pillonel, ouvrit la séance en remerciant le conférencier de s'être rendu aux vœux de l'Association. Il souhaita la bienvenue au président du Conseil d'Etat, M. Bovet, et aux diverses notabilités présentes.

L'auditoire suivit avec un vif intérêt l'exposé du président romand de l'Association catholique, qui retraça d'abord l'histoire, du Pius-Verein, dont l'Association catholique populaire est la continuation.

M. Weck rappela que le Pius-Verein a vu le jour au lendemain de la révolution radicale de 1848, quand les catholiques suisses se furent un peu ressaisis après les premières fureurs de l'orage. La fondation du Pius-Verein fut un acte de concentration des forces catholiques pour la défense des libertés religieuses. Un des premiers soucis de la nouvelle association fut de porter aide aux catholiques disséminés dans les cantons protestants, qui se trouvaient particulièrement exposés aux effets de l'hostilité des pouvoirs publics et d'une législation contraire à leurs intérêts religieux. Ainsi naquit l'œuvre des Missions intérieures. Puis on songea à la presse, arme défensive d'une nécessité primordiale. Ainsi furent fondés le *Vaterland* et la *Liberté*.

Le Kulturkampf qui se déchaîna peu après montra combien ces fondations avaient été opportunes. Il trouva les catholiques suisses mieux préparés, grâce au Pius-Verein, à supporter le choc.

La tourmente passa et des jours plus tranquilles suivirent. Le Pius-Verein n'en déploya pas moins une très grande vitalité. Il ne fut étranger à rien de ce qui se fit d'utile pour les intérêts catholiques. Il appuya de ses vœux, notamment, la création de l'Université de Fribourg. Mais ensuite, des conjonctures nouvelles se présentèrent auxquelles le Pius-Verein dut s'adapter, non sans tâtonnements et sans perdre un peu de sa cohésion et de son élan primitif. Les questions ouvrières, en effet, tendaient à prendre la première place dans les préoccupations générales. On vit surgir des organisations catholiques nouvelles, comme les *Männer-und Arbeiter-Vereine* de la Suisse allemande, la Fédération des cercles catholiques de la Suisse romande, etc.

Un travail de coordination s'imposait. Il fut réalisé, en 1904, par la fusion de toutes les organisations catholiques sous le nom d'Association catholique suisse.

La nouvelle organisation, d'emblée très vivace dans la Suisse allemande, eut un peu plus de peine à fonctionner dans la Suisse romande, où l'on n'avait pas vu sans regret cette métamorphose du vieux Pius-Verein.

En 1912, les catholiques suisses éprouvèrent le besoin de posséder, à côté du Volksverein, une organisation politique centrale qui groupât en un faisceau fédéral les partis conservateurs cantonaux. Le parti conservateur suisse fut fondé. Une étroite collaboration s'établit tout naturellement entre l'Association catholique et le parti conservateur suisse.

L'activité de l'Association catholique en Suisse romande a passé par des alternatives d'élan et de ralentissement. Les efforts d'hommes dévoués pour la stimuler n'ont pas toujours été couronnés de succès. Depuis quelque temps, un réveil marqué se produit dans le Jura bernois, dans le canton de Neuchâtel et dans le canton de Vaud. Il a été plus lent à se dessiner dans les cantons de Fribourg et du Valais. Il est naturel que les catholiques des cantons protestants ressentent davantage la nécessité de l'organisation. En ce moment, dans le canton de Fribourg, l'Association catholique est en plein réveil sous l'impulsion de M. le chanoine Rast. Un service d'orientation professionnelle a été institué. Il est établi à l'hôtel des Corporations et dirigé par M. Fleury.

La direction romande de l'Association catholique attend beaucoup de la Semaine catholique sociale qui se tiendra à Fribourg en septembre prochain et dans laquelle des hommes compétents traiteront les questions qui intéressent l'agriculture, les arts et métiers, le commerce et l'industrie, et les professions libérales. Ce congrès se terminera par une grande journée catholique romande. L'organisation des Jeunesses catholiques fait l'objet de la sollicitude particulière de l'Association catholique populaire.

Les chefs de celle-ci, a dit en terminant le conférencier, ont l'ambition de lui faire produire des résultats pratiques pour que le peuple, la jugeant à ses fruits, apprécie l'utilité de cette organisation et que celle-ci reprenne ainsi le prestige qu'avait l'ancien Pius-Verein. L'intéressante causerie de M. Bovet a été accueillie par de vifs applaudissements.

Après que M. Bovet, président du Conseil d'Etat, eut adressé aux étudiants quelques paroles pour les engager à faire fructifier les enseignements de la conférence qu'ils venaient d'entendre, une discussion animée s'est engagée à laquelle ont pris part M. Jules Collaud, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture, M. l'avocat Louis Python, M. Ems, président du Tribunal du Lac, M. l'abbé Grenaud, professeur au collège Saint-Michel et M. le conseiller d'Etat Weck. Tandis que M. Collaud soulevait la question du rôle de l'Association catholique populaire dans les milieux campa-

gnards, les autres orateurs ont traité le thème des rapports entre l'Association catholique et le parti conservateur suisse et celui de la délimitation de leurs sphères d'action respectives.

La conclusion de ce débat, qui n'était pas nouveau et qui surgit à peu près chaque fois qu'il est question de l'Association catholique, a été qu'il est malaisé de tracer une ligne de démarcation nette et qu'il est en tous cas impossible d'établir des cloisons étanches entre deux formes d'action catholique qui se pénètrent nécessairement.

### Les prédications de carême

Hier soir, dimanche, a eu lieu, à Saint-Nicolas, devant un nombreux auditoire, la première des conférences de carême, qui a été faite par le R. Père Bernard, sur la rémission des péchés. Nous donnerons prochainement le résumé de ce substantiel et éloquent exposé. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a donné la bénédiction du Saint Sacrement. Le chœur mixte de Saint-Nicolas a exécuté des chants fort beaux.

Ce soir, lundi, à 8 h. 1/2, à Saint-Nicolas, commence la série des sermons du R. Père Gélase, de l'ordre des Capucins, sur ce thème général : *Notre union à Dieu*. Le R. Père Gélase retrouvera le fidèle auditoire des sermons de carême.

### Le Comptoir helvétique

On nous écrit : Avant de prendre part à une vente de bienfaisance, le public aime à être renseigné sur ce qui lui sera offert. C'est pourquoi nous nous permettons de parler encore du Comptoir helvétique, vente destinée à permettre au Comité pour la vieillesse de continuer son œuvre d'assistance si nécessaire.

Nous avons déjà parlé des différents kiosques qui fourniront chacun les produits des cantons français, allemands et italiens. Nous avons parlé également de l'excellent souper chaud qui sera servi le mercredi et jeudi soir, 4 et 5 mars, dès 7 h. 1/2. Il serait bien de retenir sa carte à l'avance ; le prix du souper est de 2 fr. 50, à la portée donc de toutes les bourses. Les cartes peuvent être prises au Comité pour la vieillesse, hôtel des Corporations.

Pendant le souper et après, outre une très belle musique, le public entendra des productions de sociétés d'étudiants dans les trois langues nationales, des chants des différentes sociétés locales, une petite comédie, le groupe choral fribourgeois et le double quatuor Ropraz. Toutes ces personnes se sont mises généreusement à disposition pour agrémenter la soirée et permettre à ceux qui feront une bonne action de jouir également de quelques belles heures récréatives.

Comme le Comité pour la vieillesse a besoin de grosses sommes pour aller de l'avant, il se permet de recommander le Comptoir helvétique à la générosité de tous. Les dons en nature et en espèces seront reçus avec la plus grande reconnaissance au Secrétariat pour la vieillesse, hôtel des Corporations.

### Objets trouvés

La Direction de la Police locale nous communique :

Ont été déposés au Bureau des objets trouvés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1931 : 6 portemonnaies, 3 parapluies, 1 paire de bas de dame, 2 chaînes d'automobiles, 1 manteau d'homme, 1 couverture de cheval, 4 billets de 20 fr., 1 caleçon, 1 bracelet, 1 selle de motocyclette, 1 moure-braclet, 1 paire de lunettes, 1 gant de peau, 1 rasoir, 1 plume à réservoir, 1 moulinet de pêcheur, 1 broche-or, 1 engrenage multiplicateur.

### A Morat

On nous écrit de Morat : Avec le programme à la fois de haute tenue artistique et très à la portée du public élaboré pour le cinquième concert d'abonnement M. Hans Mayerosch, violoniste à Berne, a obtenu un très grand succès. Après la sonate dite *Le Trille du diable*, en sol mineur, de Tartini, le soliste joua avec toute la grâce voulue le beau concerto en ré majeur de Mozart, suivi de trois petites pièces de Dvorak, d'Ambrosio et Mendelssohn-Achorn qui mirent en relief toute l'élégance du jeu du violoniste. Le programme comportait encore trois danses hongroises de Brahms-Joachim et une sonatine de Dvorak, interprétées avec la même maîtrise. Nous avons particulièrement remarqué le trille régulier et serré de l'artiste, son magnifiquement jeu en doubles cordes et sa belle et ample sonorité, brillante et douce à la fois.

M. Mayerosch eut en M. Willi Girsberger, pianiste, de Berne, un digne partenaire.

### Le vieux Fribourg

Ce soir lundi, dans la grande salle du restaurant des Merciers, M. Edouard Hertig, instituteur, fera une conférence, en langue allemande, sur *Le vieux Fribourg*. Le sujet intéressera certainement un grand nombre de personnes.

### SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Cercle de Saint-Pierre. — Ce soir, lundi, à 8 h. 1/2, assemblée de la section cadette. Présence indispensable.

Contre les refroidissements et les douleurs rhumatismales, prenez des comprimés **ASPIRINE** BAYER.

Le tube de verre, frs. 2.-. Dans les pharmacies.

### Les conférences de la Grenette

On nous écrit : Pour ne pas laisser perdre une habitude qui est tout à leur honneur, les jeunes gens du Cercle paroissial de Saint-Nicolas organisent, durant ce carême, comme ces dernières années, une série de conférences à la Grenette. Elles auront lieu tous les mardis de mars. Les organisateurs de ces conférences se sont assurés des orateurs dont la réputation n'est plus à faire.

C'est le distingué conteur vaudois M. Pierre Deslandes qui ouvrira la série, le mardi 3 mars. Il transportera ses auditeurs *Sous le ciel du Léman*. Tel est le titre de sa conférence. Elle sera agrémentée de chants vaudois, que donnera M. le chanoine Bovet, accompagné de quelques membres du groupe choral. Le R. Père Bernard, dominicain, fort connu par ses nombreuses prédications à la cathédrale, parlera, le 10 mars, des Sœurs dont il est l'aumônier, *Les Dominicaines d'Estavayer*. Le 17 mars, un nouveau professeur de théologie à l'Université, le R. Père Tonneau, dominicain, entretiendra ses auditeurs d'un sujet qui lui est familier, puisqu'il a passé neuf ans en Palestine : *Napoléon et l'union des tribus arabes*. Enfin, pour clore cette intéressante série, M. Cherix, professeur de littérature à l'Institut de français moderne de l'Université, parlera de *C. F. Ramuz*.

L'entrée est fixée à 1 fr. 10. Une carte donnant droit aux quatre conférences coûtera 3 fr. 30.

### Football

Le match entre Fribourg I et Urania I, de Genève, qui a eu lieu, hier dimanche, à Fribourg, a été vivement disputé. Dès le début de la partie, les Fribourgeois déployèrent une activité intense et réussirent pendant une trentaine de minutes à repousser tous les assauts de leurs adversaires. Mais les Genevois finirent par obtenir l'avantage et continuèrent, par des combinaisons rapides et variées, à harceler la bonne défense de Fribourg I, qui fit un travail méritoire et incessant, aidée par des « demis » énergiques.

Le match s'est terminé par la victoire d'Urania par 5 buts à 2.

Ce résultat est honorable pour les Fribourgeois, car les Genevois étaient venus à Fribourg dans l'intention de ne faire qu'une bouchée de leurs adversaires. Mais ils durent bien travailler pour obtenir cette victoire. Leur équipe, composée d'étoiles de première grandeur, est un assemblage curieux. On y trouve un Américain du sud, un Tchèque, quelques Suisses allemands et l'un ou l'autre Genevois. On se demande par quels moyens ces joueurs ont accepté de défendre les couleurs genevoises et quelle est pour eux la signification du mot amateur, dont les grandes équipes suisses aiment à se parer autrefois.

Les joueurs d'Urania connaissent tous les moyens pour s'emparer du ballon et pour jouer de mauvais tours à leurs adversaires. A plusieurs reprises, les joueurs de Fribourg furent retenus sans vergogne au moment où ils s'approchaient du but. Ce sont là des méthodes peu reluisantes et qui n'ont pas gagné la sympathie du public.

Les Fribourgeois ont travaillé avec une belle ardeur jusqu'à fin du match. Ils ne se sont heureusement pas laissés influencer par le renom de leurs adversaires et ont organisé plusieurs attaques qui n'ont échoué qu'au dernier moment. S'ils montrent toujours le même entraînement, ils n'ont pas à craindre pour l'avenir. On a remarqué parmi eux les deux arrières, le « contre-demi », le jeune Hæslar, Uldry et Riesemey.

Richemont I a battu Lausanne III par 3 buts à 1. L'équipe fribourgeoise continue à marcher dans la voie du succès et elle veut avoir l'ambition de devenir champion de son groupe dans la 3<sup>ème</sup> ligue du championnat suisse.

### Chute

Samedi, à Beaugard, un représentant de commerce, M. Riedy, a glissé si malheureusement sur le trottoir, devant sa maison, qu'il s'est brisé le bras droit.

### Marché de Fribourg

Prix du marché de samedi, 21 février : Œufs, 1 fr. 90 la douzaine. Pommes de terre, les 5 litres, 70-90 c. Choux, la pièce, 20-60 c. Choux-fleurs, la pièce, 50 c.-1 fr. 80. Carottes, la portion, 20 c. Poireau, la botte, 20-30 c. Epinards, la portion, 25 c. Oignons, le paquet, 20-30 c. Raves, le paquet, 20 c. Salsifis (scorsonères), la botte, 60 c. Choucroute, l'assiette, 25-30 c. Carottes rouges, l'assiette, 20 c. Rutabaga, la pièce, 10-20 c. Choux de Bruxelles, les 2 litres, 1 fr. 20. Cresson, l'assiette, 20 c. Doucette, l'assiette, 20 c. Pommes, les 5 litres, 1 fr. 70-3 fr. Citrons, la pièce, 10 c. Oranges, la pièce, 10-15 c. Mandarines, la pièce, 10 c. Noix, le litre, 60 c. Châtaignes, le kilo, 70-90 c. Beurre de cuisine, le demi-kilo, 2 fr. 60. Beurre de table, le demi-kilo, 2 fr. 80. Fromage d'Emm., le demi-kilo, 1 fr. 70-1 fr. 80. Gruyère, le demi-kilo, 1 fr. 50-1 fr. 70. Fromage maigre, le demi-kilo, 70-80 c. Viande de bœuf, le demi-kilo, 1 fr. 40-1 fr. 80. Porc frais, le demi-kilo, 1 fr. 80-2 fr. 20. Porc fumé, le demi-kilo, 2 fr.-2 fr. 30. Lard, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. 20. Veau, le demi-kilo, 1 fr. 50-2 fr. 30. Mouton, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. 20. Poulet, la pièce, 2 fr. 50-6 fr. Lapin, la pièce, 3 fr. 50-7 fr. Cabri, le demi-kilo, 1 fr. 50.

### Calendrier

Mardi 24 février  
Saint MATTHIAS, apôtre  
Saint Matthias remplaça Judas dans les rangs des apôtres. Il resta en Judée pour prêcher l'évangile. On pense qu'il y fut lapidé, par ordre du grand prêtre Ananias, en même temps que saint Jacques le Mineur.

### LA VIE ÉCONOMIQUE

#### Contre la baisse des salaires

Les salaires ayant été réduits dans deux entreprises de l'industrie textile de Zofingue, une assemblée publique des ouvriers du textile, à laquelle assistaient 350 personnes, a voté une résolution disant que les baisses de salaire sont inadmissibles, tant que le prix de la vie, y compris les loyers et les impôts, n'aura pas diminué. Elle recommande l'introduction de la semaine de 40 heures avec une compensation des salaires.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

#### †

Monsieur et Madame Othon Wolf-Picot, à Fribourg ; Messieurs Paul, Joseph et Henri Wolf, à Fribourg ; Mesdemoiselles Madeleine et Anne-Marie Wolf, à Fribourg, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

### Monsieur Henri WOLF-GIUSTO

facteur d'orgues

leur bien cher père et beau-père, enlevé à leur affection après une longue maladie chrétienement supportée, à l'âge de 56 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement sera célébré à l'église du Collège, mercredi 25 février, à 9 heures 1/2.

Départ du domicile mortuaire : 5, Chemin des Pommiers, à 9 heures 1/4.

Le présent avis tient lieu de faire part. Pas de fleurs, mais des prières.

#### †

Le personnel de la manufacture d'orgues Henri Wolf-Giusto

fait part du décès de

### Monsieur Henri WOLF-GIUSTO

leur regretté patron

survenu le 22 février.

L'office d'enterrement aura lieu à l'église du Collège, mercredi 25 février, à 9 heures 1/2.

Domicile mortuaire : Chemin des Pommiers, 5.

#### †

Le Football-Club « Fribourg »

fait part du décès de

### Monsieur Henri WOLF-GIUSTO

père de son dévoué membre actif

L'office d'enterrement aura lieu à l'église du Collège, mercredi 25 février, à 9 heures 1/2.

#### †

Monsieur et Madame Alphonse Spielmann, à Senèdes ;

Mademoiselle Marie Bongard ; Monsieur l'abbé Emile Bærswyl, au Séminaire diocésain,

ainsi que toutes les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

### Monsieur Léon SPIELMANN

président de paroisse

leur très cher et vénéré oncle et bienfaiteur, pieusement décédé le 21 février, à l'âge de 79 ans, muni de tous les secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu mardi 24 février, à 9 heures 1/2, à Ependes.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part. Selon le désir du défunt, on est prié de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

#### †

Le conseil paroissial d'Ependes

fait part du décès de

### Monsieur Léon SPIELMANN

son très cher et dévoué président

L'enterrement aura lieu à Ependes, mardi 24 février, à 9 heures 1/2.

#### †

La Caisse populaire d'épargne et de prêts d'Ependes

fait part du décès de

### Monsieur Léon SPIELMANN

son cher et dévoué président pendant 25 ans

L'enterrement aura lieu à Ependes, mardi 24 février, à 9 heures 1/2.

#### †

Madame Anna Demierre-Pythoud, route de la Glâne ; la famille François Demierre-Sciboz, à Villars-s-Glâne ; la famille E. Demierre-Flury, à Lausanne ; la famille L. Demierre-Thomet, à Givisiez ; la famille A. Demierre-Page, à Fribourg ; la famille H. Rouiller-Demierre, à Fribourg ; la famille C. Demierre-Aeby, à Le Solliat ; Mademoiselle Jeanne Demierre, à Paris ; la famille F. Clerc-Demierre, à Villars-sur-Glâne ; Monsieur Robert Demierre et sa fiancée, à Villars-sur-Glâne ; les familles Demierre et Roubaty, à Villars-sur-Glâne et Matran, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

### Monsieur Alfred DEMIERRE

retraité des C. F. F.

leur cher et regretté époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, pieusement décédé le 22 février, après une longue et pénible maladie, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de 64 ans.

L'office d'enterrement aura lieu à l'église de Villars-sur-Glâne, mardi 24 février, à 8 h. 1/2.

Départ du domicile mortuaire : Route de la Glâne, 144, à 8 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

#### †

Le F.-C. Richemont-Daillettes

fait part du décès de

### Monsieur Alfred DEMIERRE

père de ses très dévoués membres :

Messieurs Albert et Robert Demierre

L'office d'enterrement aura lieu à l'église de Villars-sur-Glâne, mardi 24 février, à 8 heures 1/2.

Domicile mortuaire : Route de la Glâne, 144.

#### †

Conférence de Saint-Vincent de Paul de la ville de Fribourg

Mercredi 25 février, à 8 heures, dans l'église des R. Pères Cordeliers, la Conférence de Saint-Vincent de Paul fera célébrer deux messes pour le repos des âmes de

### Monsieur Léon GENOD

secrétaire du Conseil supérieur suisse des Conférences de Saint-Vincent de Paul et

Monsieur Charles de WECK ancien conseiller d'Etat membres dévoués de la Conférence de Fribourg.

#### †

La Supérieure et la communauté des Sœurs de Saint-Joseph, la Direction et l'Administration des Etablissements de Marsens

font part de la perte douloureuse qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

### Madame Jeanne Marie CHALLAND

en religion SŒUR LAURENCIA

décédée le 22 février, après une courte maladie, munie des secours de la religion, à l'âge de 72 ans, et après 52 ans de vie religieuse et 42 ans de dévouement inlassable au service des malades des Etablissements de Marsens. L'enterrement aura lieu à Marsens, mercredi 25 février, à 9 heures 1/4.

#### †

Monsieur Théodore Angéloz et ses enfants : Lucie, Bertha et Jules, à Neyruz ; M. et Mme Louis Angéloz-Yerly et leur enfant, à Neyruz ; Révérende Sœur Hedwige Angéloz, à La Tour-de-Trême ; M. et Mme Joseph Michel-Angéloz et famille, à Barberêche ; M. et Mme Joseph Angéloz-Monney et famille, à Posieux ; M. et Mme Eugène Angéloz-Yerly et famille, à Lussy ; M. et Mme Ernest Mettraux-Angéloz et famille, à Neyruz ; M. et Mme Joseph Yerly-Angéloz et famille, à Corserey ; M. et Mme Ernest Vez-Angéloz et famille, à Courtepin ; M. et Mme Séraphin Angéloz-Telley et famille, à Corninbeuf ; M. et Mme Robert Biolley-Angéloz, à Leuvillens, et les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

### Madame Caroline Angéloz-Jungo

leur bien-aimée épouse, mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Neyruz, après une courte maladie, munie des secours de la religion, à l'âge de 71 ans.

L'enterrement aura lieu à Neyruz, mercredi 25 février, à 9 heures 1/2.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

#### †

L'office de septième pour le repos de l'âme de

### Madame Philomène BRASEY

aura lieu à la cathédrale de Saint-Nicolas, mercredi 25 février, à 8 heures 1/2.

†

Monsieur Edouard Schaller ; Monsieur et Madame Fernand Chassot-Thalman et leurs enfants, à Fribourg ; Monsieur et Madame Marcel Thalman-Page et leurs enfants, à Berne ; Monsieur et Madame Robert Stalder-Schaller et leur fils, à Fribourg ; les familles Schaller, Borgin, Burnand, Chassot, Page, Stalder, Gross, Wäber, Uhl, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Madame Rosalie Schaller-Thalman**  
née Wäber

leur chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère et parente, pieusement décédée à l'âge de 54 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement aura lieu à la cathédrale de Saint-Nicolas, mardi 24 février, à 8 heures 1/2.

Départ du domicile mortuaire : Chemin de Bellevue, 35 (Schönberg), à 8 heures 1/4.

†

Monsieur et Madame François Deschoux-Huguenot et leurs enfants, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère petite

**Germaine**

décédée à l'âge de 2 ans et demi, après une courte maladie.

L'enterrement aura lieu mardi 24 février, à 3 heures, à Grolley.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Monsieur et Madame Louis Egger-Roprax et leurs enfants, Roland et Lucie, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère petite

**Germaine**

décédée à l'âge de deux ans, après une pénible maladie.

L'enterrement aura lieu mardi 24 février, à 1 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

Domicile mortuaire : Bellevue, 51.

Les enfants de feu Monsieur Joseph PLAN-CHEREL, ancien receveur d'Etat, à Domdidier, très touchés des nombreuses marques de sympathie dont ils ont été l'objet à l'occasion de leur grand deuil, prient toutes les personnes qui les ont entourés dans leur douloureuse épreuve de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

**Pour le saint temps du Carême**

- Carême eucharistique, par le chanoine : Cordonnier Fr. 3.25
- La montée du Calvaire, p. le P. Perroy » 3.—
- Lectures pour tous les jours du carême, par l'abbé Blanc » 1.75
- La douloureuse Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'après les méditations, d'A.-Catherine Emmerich » 1.75
- Dévotion à la Passion de N.-S. Jésus-Christ et à l'Eucharistie » 1.—
- Méditations sur le chemin de la croix, par l'abbé Perreyve » 0.90
- Méditations sur les sept paroles de Jésus-Christ en croix, par l'abbé Perraud » 2.—
- Le chemin de la croix, p. Paul Claudel » 1.15
- De Gethsémani au Golgotha, par le chanoine Weber » 2.—
- Visions d'Anne-Catherine Emmerich sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 3 vol. » 9.—
- Sertillanges : Ce que Jésus voyait du haut de la croix » 3.—
- Sertillanges : Le chemin de la croix » 1.25
- Chemin de la croix » 0.20
- Collection : LA VIE CHRÉTIENNE » 0.75
- Le chemin de la croix » 0.75
- Septuagésime et Carême » 1.40

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL  
130, Place St-Nicolas, et 38, Avenue de Pérolles  
Fribourg

**CAPITOLE**  
sonore

La salle la plus moderne et confortable de Fribourg  
POUR 3 JOURS SEULEMENT  
Lundi, mardi et mercredi Chaque soir à 20 h. 30  
Reprise de :



**GABY MORLAY** dans  
**ACCUSEE LEVEZ-VOUS**  
UN GRAND FILM PARLANT FRANÇAIS  
PRODUCTION PATHE NATAN  
Un film vrai, prenant, passionnant  
Incontestablement une des meilleures choses vues à l'écran  
Tarif réduit : Fr. 0.70, 1.10, 1.50 et 2.—  
Location de 17 à 19 h. Téléphone 1300

**L'annuaire du commerce suisse**

Chapalay & Mottier S. A.

Edition 1931

à paru

Nomenclature complète du commerce et de l'industrie suisse (500.000 adresses).

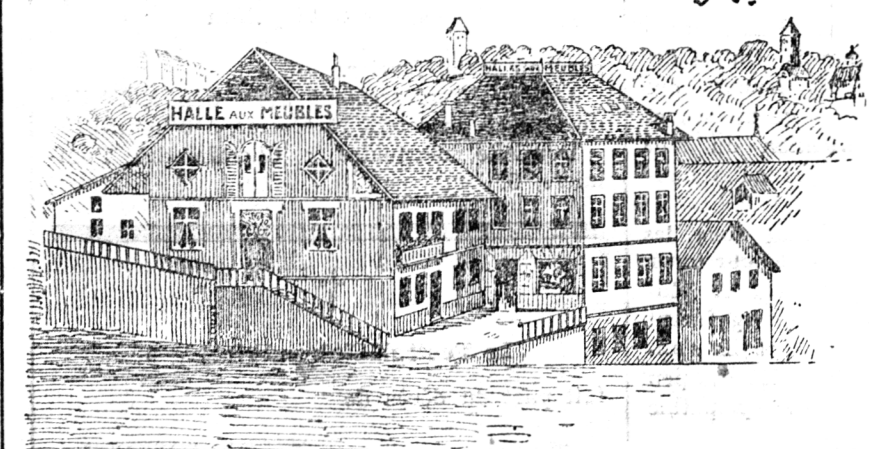
INDISPENSABLE COLLABORATEUR DE L'HOMME D'AFFAIRES

En vente jusqu'à nouvel avis à

**Fr. 25.—**

(Prix de souscription.)

A Publicitas, Société Anonyme Suisse de Publicité, FRIBOURG et dans les principales librairies.



**HALLE aux MEUBLES**  
**E. SUTER - Fribourg**

Fondée en 1883 134-2

Maison de confiance pour fourniture de  
**Trousseaux complets**

**JEUNE FILLE**

de la Suisse allemande, demande place pour le 15 mars ou 1er avril, pr aider aux travaux du ménage, où elle pourrait apprendre le français. — S'adresser à Mina Müller, Quai de l'Allaine, 4, Porrentruy, 2026 P

**Perdu**

dimanche 22 février, depuis la rue de l'Hôpital à la gare, une montre de dame, or, avec bracelet. Prière de la rapporter contre récompense, au No 19, rue de l'Hôpital, Fribourg. 40269

**Nous recommandons nos excellents VINS fins**

- Véritable Malaga doré
- Madère de l'île
- Moscatel
- Marsala
- Mistela 77-4
- Grenache
- Porto rouge
- Porto blanco

Maison Jos. BASERBA

GRAND GARAGE de la place demande

**un apprenti de commerce**

parlant, si possible, les deux langues,

**un apprenti mécanicien**

pour la mécanique générale. Entrée immédiate. S'adresser s. chiffres P 10914 F, à Publicitas, Fribourg.

La renommée des

**Engrais de Martigny**

a été acquise par leurs qualités de 1er ordre et leur livraison impeccable.

Fabrication suisse contrôlée par les établissements fédéraux de chimie agricole. 471-1

SOCIÉTÉ DES CONCERTS — FRIBOURG  
SALLE DU CAPITOLE

**4me CONCERT**

Dimanche 1er mars 1931, à 17 h.  
**LE QUATUOR BELGE A CLAVIER**  
Au programme :  
G. Fauré, Alex. Tansman, J. Brahms  
Prix des places : Entrées : 6 et 4 fr. Impôt en plus. Réductions pour les étudiants. — Location au magasin de musique L. von der Weid, 29, rue de Lausanne. 10896

**ROYAL - SONORE**

Ce soir et demain irrévocablement deux dernières représentations de

**A l'ouest rien de nouveau**

(Version française)

Dès mercredi  
**MAURICE CHEVALIER** dans  
**LA GRANDE MARE**  
son premier film 100 % parlant et chantant français. 5-36

**NOUVELLE « FORD »** coupé 5 places, pare-choc, fermeture de radiateur automatique, roues fichtel, comme neuve, touté 4000 km, prix intéressant. — Paul ISCHY, n. de la Foire, 1, Payerne, 11 165.

**A VENDRE**

2 accordéons, état neuf. S'adresser à Joseph Pauchard, Châtillon.

**VACHER**

de toute confiance, pour le 1er mars. S'adresser s. P 40268 F, à Publicitas, Fribourg.

**Personne**

pour faire le ménage, dans un petit train de campagne. S'adresser sous chiffres P 40263 F, à Publicitas, Fribourg.

**Mariage**

Célibataire, 40 ans, sérieux, av. avoir, désirant se créer foyer heureux, demande à faire la connaissance, en vue de mariage, d'une demoiselle ou veuve sans enfants, avec avoir, pr reprendre commerce. Pas sérieux, s'abstenir. — Faire offres, avec photo, s. P 1360 N, à Case postale 294, Neuchâtel.

**Pendant tout le carême**

**STOCKFISCH** prêt à cuire  
**MORUE** salée et dessalée  
**THON** ouvert  
**CONSERVES** de poissons : thon, sardines, homard, saumon, etc.  
**chez Georges CLÉMENT**  
Grand'rue, 10 à0755  
On porte à domicile Téléphone 28

**Echange**

On désire placer, pour apprendre la langue française, jeune fille catholique, de 14 ans, Suisse allemande, devant encore fréquenter l'école une année. On prendrait, en échange, jeune fille ou jeune homme du même âge. 10873  
Offres à Fam, E. Forni, Blanchisserie, Emmthalen (c. Argovie) Sonnenbergstrasse, 16.

**Jeune fille**

de 18 à 22 ans, active et très sérieuse, pour soins de deux enfants, et connaissant un peu le service de femme de chambre. — Ecrire, avec offres et certificats, à Mme docteur Ed. SIERRO, av. du Midi, Sion. O F 849 V

**Jeune garçon**

de 14 à 15 ans, robuste et aimant la campagne, trouverait place pr l'élev. Bons gages et bon traitement. — Faire offres à Marcel Thuillard, « Le Bled », près Colombier (Niel). 10917 F

**Jeune fille**

de toute confiance, pour aider au ménage et servir au café. S'adresser s. P 10915 F, à Publicitas, Fribourg.

**pension**

Bons soins assurés. — S'adresser à Mme Jaquet-Progn, à Pontaux. 10921

**Pour un COMPLUT**

sur mesures soigné à de bonnes conditions. écrivez à Case postale 16, Fribourg (Bourg). 76-30

**9.000 fr.**

en 2me rang, sur immeubles bâtis et non bâtis, bonne garantie. S'adresser à Publicitas, BULLE, sous P 1390 B.

**Liquidation partielle**

**SOULIERS** avec nervure, messieurs, noirs et bruns, séries à  
**21.50 et 16.90**  
**KURTH.** Fribourg  
r. de Lausaie, 51



**A chacun son petit péché.**  
A quoi bon renoncer à de douces et chères habitudes, devenues même une seconde nature? Pourquoi ternir sa bonne humeur, son entrain au travail, puisque tout cela ne tourne ni en excès ni en vice? Plutôt compenser l'un par l'autre en fortifiant le corps, en le rendant résistant, en l'ar-

**Veillez à la cinquantaine!**  
car c'est vers 50 ans que se manifeste le plus souvent l'artériosclérose qui guette et emporte hommes et femmes dans la force de l'âge. Le meilleur préventif est l'Artérosan, préparation naturelle à l'ail, qui réunit toutes les vertus de cette précieuse plante médicinale sans en avoir l'odeur désagréable. L'Artérosan vous met à l'abri des indispositions fâcheuses qui accompagnent cette période de transition qu'est l'âge critique. L'Artérosan permet aux femmes qui passent par là de surmonter plus facilement cette période parfois si douloureuse.